



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 NOVEMBRE 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0348**

Objet : Orientations budgétaires 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 52
Pouvoirs : 16
Absents : 0
Excusés : 22
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08 DEC. 2022

et affichage le

08 DEC. 2022

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 28 novembre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 novembre 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Carole BEYLIER, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patricia BELLINI à Cécile ROBIN, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Sophie RIVENS à Alexandra COHARD, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Serge POMMELET, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Damien VYNCK à Cédric ARMANET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 4.3 du règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan,

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration des budgets de la Communauté de communes Le Grésivaudan pour l'exercice 2023.

L'objet de cette délibération est de prendre acte du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **28 NOV. 2022**

Le Président,
Henri BAILE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "H. Baile".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2023

Rapport présenté au conseil communautaire du 28 novembre 2022

Sommaire

I - Le débat et le rapport d'orientation budgétaire : une obligation légale.....	3
II - Le contexte.....	5
III – Les orientations politiques.....	6
IV – Le pacte financier et fiscal.....	44
V – Les orientations financières.....	45
VI – Les ressources humaines.....	49
VII – La dette.....	52
1 – La dette propre.....	52
2 – La dette garantie.....	55

I - Le débat et le rapport d'orientation budgétaire : une obligation légale

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements. (articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget ;
- ni lors d'une séance précédent, le même jour celle du vote du budget.

Il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes :

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- 2° *L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, ainsi que les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévue au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les membres du conseil communautaire ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur communauté.

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 28 novembre 2022.

Le vote du budget primitif 2023 est fixé au 16 décembre 2022.

II - Le contexte

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Après trois mois de reflux, la hausse des prix est remontée en octobre à 6,2% sur un an, l'inflation atteint même 7,1% selon l'indice harmonisé d'Eurostat. Ce résultat représente une nouvelle menace sur l'activité qui n'a progressé que de 0,2%.

Même si la croissance française devrait être modeste voire nulle en 2023, elle semble retrouver son rythme de croissance d'avant la crise du Covid-19 qui était de l'ordre de 1% par an. Les enquêtes de conjoncture en France s'interrogent surtout sur le niveau d'investissement et d'emploi. Aucun fléchissement de l'investissement n'est constaté actuellement.

La politique publique actuelle doit aussi concerner l'objectif de rétablissement des comptes publics qui est durablement endommagé.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%), ce qui ne compense pas l'inflation attendue.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Le gouvernement avait, en revanche, fermé la porte à toute indexation de la DGF sur l'inflation.

Le gouvernement a réintroduit dans le PLF 2023 un dispositif obligeant les plus grandes collectivités locales à limiter l'évolution de leurs dépenses, alors que ce mécanisme avait été rejeté par les oppositions lors de l'examen du PLPFP 2023-2027. Les collectivités territoriales vont devoir contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux et annexes de l'ensemble des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, en valeur et à périmètre constant, s'établit à 3,8% en 2023. L'enjeu sera de limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à -0,5%/an par rapport à l'IPC (inflation) anticipé sur cinq ans. Une mesure qui devrait concerner les communes et les EPCI ayant des dépenses de fonctionnement supérieures à 40 millions d'euros au lieu des 60 millions d'euros des pactes de Cahors... et selon une dynamique collective, par strate, afin de responsabiliser des acteurs locaux. Ce n'est que si cet objectif est manqué collectivement que des mesures correctrices pourraient être mises en place. Cet aspect est en cours de discussion avec les représentants des collectivités locales.

Dans un contexte international instable, avec la guerre en Ukraine, l'inflation et les tensions sur les énergies, dans un contexte national de projet de Loi de Finances 2023 qui marque la fin du « quoi qu'il en coûte », la communauté de communes compte maintenir le cap des années précédentes en 2023.

Concrètement, cela passe par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien du niveau ambitieux des investissements et une stabilité fiscale malgré la conjoncture. Une organisation rigoureuse, efficace, des ressources humaines et financières permettra d'atteindre nos objectifs politiques et budgétaires.

Nous avons aussi la chance d'être sur un territoire dynamique qui permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

III – Les orientations politiques

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires (DOB), les **orientations politiques 2023** de la communauté de communes se présentent comme suit :

Agriculture-Alimentation

Principales orientations

- changer d'échelle pour renforcer la présence des produits locaux dans l'assiette des habitants
- réussir la transition vers un modèle plus résilient
- conserver notre capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants
- faciliter le dialogue des agriculteurs avec les habitants et les élus

L'agriculture est une activité économique incontournable pour le territoire. Le projet de territoire a d'ailleurs identifié l'agriculture comme l'une des politiques prioritaires de la communauté de communes à renforcer, afin de préserver cette économie et répondre aux besoins alimentaires de la population.

Le conseil communautaire a adopté les orientations ambitieuses à l'horizon 2030 et un plan d'actions triennal (2020-2022) dessinant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs :

- Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants avec pour ambition 2030 : Cantines publiques : 80% d'approvisionnement durable et 50% d'approvisionnement bio
- Réussir la transition vers un modèle plus résilient avec pour ambition 2030 : agriculture bio et haute valeur environnementale (HVE) sur 100% des surfaces agricoles des périmètres rapprochés et éloignés des captages d'eau potable, sur 50% des surfaces globales
- Conserver notre capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants avec pour ambition 2030 : conserver les 11000 ha de surface agricole utile ou équivalent en valeur ajoutée
- Créer des espaces d'échanges, de dialogue entre agriculteurs, élus et population avec pour ambition : Pas de conflit, tensions gérées

La commission agriculture forêt prépare le programme d'actions 2023-2026. Il sera proposé en délibération début 2023. Il participera aux orientations et ambitions 2023 adoptées en 2019, rappelées ci-dessous. Il intégrera l'évolution du contexte, la volonté des élus de ce mandat, et participera au PCAET.

Les enjeux sont nombreux : crise énergétique, accélération du dérèglement climatique, sécheresse et chaleur estivales entraînant des risques de pertes de rendement sur les prochaines années, accès à l'eau et préservation de l'eau potable, foncier, biodiversité, filières locales pourvoyeuses d'emplois non délocalisables, accessibilité de tous à une alimentation locale et saine, ...

Pour répondre au mieux à ces enjeux, qui dépassent le Grésivaudan, une partie de cette politique est mise en œuvre dans un cadre inter-territorial avec le Projet Alimentaire interTerritorial (PAiT) de la grande région grenbloise, labellisé par l'Etat. Le Plan de Relance accompagne cette politique avec des aides aux actions sur l'alimentation.

Une montée en puissance de cette politique a été constatée dès 2020. Les dépenses de fonctionnement permettent d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre des projets.

Les projets bénéficient pour la plupart de subventions (Europe, Etat, Région, Département).

Ainsi, les subventions à recevoir en 2023 devraient couvrir 34% des dépenses de fonctionnement.

Chiffres clés

Fonctionnement

Dépenses prévisionnelles : 198 231 € TTC

Recettes prévisionnelles : 67 978 € TTC

Investissement

Dépenses prévisionnelles : 191 500 € TTC

Recettes prévisionnelles : 26 240 € HT

Aménagement / Foncier / Habitat et Logement / Gens du voyage / Services mutualisés / THD

Principales orientations

- **Aménagement et Foncier / Habitat et Logement :**
 - poursuivre l'aide au logement social en matière de construction de nouveaux logements et de réhabilitation d'anciens (APCP 20)
 - déployer un fonds de minoration foncière pour le logement locatif social, en particulier dans les communes carencées (APCP 44)
 - élaborer un second Programme Local de l'Habitat (PLH), opérationnel et adapté à la demande de logements, en particulier tourné vers le logement social et les publics spécifiques
 - subventionner des associations travaillant dans le secteur du logement
 - initier un schéma de planification et de destination des sols, anticipant les travaux sur le zéro artificialisation nette
 - constituer des réserves foncières afin de faciliter de futures compensations naturelles à la suite des dégradations des zones humides pour les projets intercommunaux majeurs
 - structurer un Système d'Information Géographique intercommunal et le partager avec les communes membres, en renforçant les liens avec les autres acteurs concernés
- **Gens du voyage :**
 - doter Le Grésivaudan d'une prestation externe "animation, gestion et médiation des gens du voyage"
 - aménager des aires (entretien/amélioration des aires existantes et construction de nouvelles aires, APCP 38)
- **Services mutualisés :**
 - Déployer des services adaptés aux communes : instruction des autorisations d'urbanisme, dématérialisation du dépôt, consultance architecturale CAUE
- **Très Haut Débit Numérique :**
 - financer le le déploiement de la Fibre sur le territoire (APCP 21)

Le Grésivaudan agit avec les communes pour aider les habitants à trouver un logement, le rénover ou l'améliorer. A cette fin, il concentre son action sur des aides à la construction et à la réhabilitation du parc public.

• Logement et Habitat

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées d'honoraires d'études (élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, le diagnostic territorial et les études préopérationnelles pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire du Grésivaudan) et de subventions à des associations, dont la plus importante est consacrée à l'Oiseau Bleu. Une subvention de la part de l'ANAH est attendue en lien avec l'OPAH-RU.

La section d'investissement totalise plusieurs dispositifs d'aides au logement.

Une première APCP (n°20) cumule les aides aux communes pour la réhabilitation de leurs logements communaux, aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation de leurs logements locatifs sociaux, aux communes et aux bailleurs pour la construction de nouveaux logements locatifs sociaux, aux communes pour la réalisation d'aménités urbaines en lien avec des opérations comportant des logements locatifs sociaux, aux particuliers pour l'amélioration intérieure de leur habitation, aux copropriétés mixtes (social / privé) pour la réhabilitation de leurs logements. Une nouvelle fois, les aides notifiées mais n'ayant pas pu être versées en 2022 sont reportées en 2023. Les raisons de ces reports sont multiples et s'expliquent par la complexité des projets menés ou certains défauts au sein du bénéficiaire.

Une seconde APCP (n°44) contribue à l'équilibre financier et à la faisabilité des opérations de construction de logements locatifs sociaux. Cette minoration foncière doit permettre une production plus importante de logements adaptés aux besoins des habitants du territoire, en particulier dans les quatre communes carencées au titre de l'article 55 de la loi SRU. Plusieurs projets sont à l'étude. Un bien acheté en 2022 pourrait être revendu, en minorant son prix, en 2023.

Chiffres clés

68 912 € de subventions versées aux associations liées au logement (CLCV, DIGI, Oiseau Bleu).

39 200 € consacrés à l'élaboration du PLH pour la seconde année.

4 424 985 € consacrés aux aides en matière de construction et de réhabilitation (total des deux APCP).

• Accueil des Gens du Voyage

Les dépenses de la section de fonctionnement sont consacrées à la gestion, à l'entretien et à la maintenance des aires des gens du voyage du territoire, à la fois ses terrains familiaux locatifs, son aire permanente d'accueil (dite de passage), et son aire de grand passage.

La principale dépense est consacrée à une prestation de services afin d'assurer la médiation avec la communauté des gens du voyage et la gestion des infrastructures. Cette prestation accompagnant l'EPCI est une nouvelle action et prendra la forme d'un marché public. Par ailleurs, des recettes proviennent des redevances payées par les occupants de ces infrastructures et de la convention financière passée avec la commune de Saint Martin d'Uriage.

La section d'investissement comprend les études et les travaux importants à réaliser pour l'aménagement des aires existantes ou pour la construction de nouvelles aires conformément au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. A cette fin, elle comporte une APCP (n°38).

Chiffres clés

388 200 € de prestations diverses, couvrant la médiation, la gestion et de petits travaux sur les aires existantes.

1 075 000 € d'investissement prévus, principalement consacrés à la réalisation de deux nouvelles aires et à l'amélioration des quatre existantes.

• Aménagement et Foncier

La politique foncière propose une juste articulation de la destination des sols entre les diverses activités humaines, l'agriculture, le développement économique, l'habitat et les espaces naturels.

Les services assurent la gestion du patrimoine intercommunal et procèdent aux acquisitions nécessaires aux projets mis en œuvre par Le Grésivaudan, notamment en matière d'économie pour le développement des zones d'activités économiques, les nouvelles aires des gens du voyage, ou encore les infrastructures nécessaires à la petite-enfance ou à l'eau et l'assainissement (protection des captages d'eau potable), et la constitution de réserves foncières pour assurer de futures compensations.

Pour cette thématique, les dépenses de la section de fonctionnement regroupent principalement les adhésions à l'Etablissement Public du SCoT, à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, et dans une moindre mesure à d'autres organismes liés à l'aménagement du territoire (PFPI, PNRC, CRAIG, IRMA), ainsi que les impôts locaux directs sur les biens que la collectivité occupe et les coûts induits par le système d'information géographique, en particulier un serveur de test.

Ces dépenses comprennent aussi deux actions importantes :

- L'élaboration d'un schéma de planification, facilitant le débat et le choix des grandes orientations en matière de destination des sols de l'intercommunalité. Ce document cartographique et prospectif est indispensable car il permettra d'anticiper et adapter les réflexions menées sur le zéro artificialisation nette, qui s'imposeront bientôt au territoire intercommunal, en lien avec des évolutions législatives récentes.
- L'acquisition d'un Plan de Corps Simplifié sous format raster afin de pouvoir mieux placer et localiser les objets matériels rattachés au domaine public (réseaux, mobilier, etc). Cet outil sera diffusé aux directions techniques de l'EPCI (techniques, déchets, eau et assainissement).

La section d'investissement ne comporte qu'une dépense destinée à la constitution des réserves foncières afin de faciliter de futures compensations naturelles à la suite des dégradations des zones humides pour les projets intercommunaux majeurs. Des recettes d'investissement provenant des sorties de portage de Le Touvet et Sainte Marie d'Alloix ainsi que la revente d'un terrain au SMMAG sont prévues en 2023.

Chiffres clés

208 750 € pour les adhésions à diverses structures (SCoT, AURG, OFPI, CRAIG, PNRC, IRMA).

252 500 € d'impôts pour le patrimoine bâti et non bâti de l'EPCI

462 856 € pour le remboursement de portages foncier et d'une vente d'un terrain

• Services mutualisés

Depuis 2015, l'intercommunalité propose aux communes un service chargé de l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme et de l'application du droit des sols (ADS). Au travers de cette offre de service, des conseils sont apportés en matière d'urbanisme réglementaire et de fiscalité de l'urbanisme. À ce jour, 35 communes, qui restent compétentes in fine, font appel à ce service mutualisé. Le nombre de dossiers instruits est en forte augmentation depuis deux ans et devrait connaître désormais un plateau.

Deux autres services mutualisés sont à signaler : la consultance architecturale en partenariat avec le CAUE de l'Isère, comprenant 15 communes, et la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des autorisations d'urbanisme, comprenant 38 communes. La digitalisation du dépôt est complexe à mettre en œuvre et nécessite une ingénierie dédiée.

Un nouveau service mutualisé consacré aux contrôles de la conformité des projets réalisés aux autorisations d'urbanisme délivrées est à l'étude.

Ses dépenses cumulent les charges de personnel des agents de ce service et le coût des outils numériques déployés (modules complémentaires, formation, assistance et maintenance du logiciel métier).

Ce budget est équilibré entre ses recettes et ses dépenses. Ses recettes proviennent des prestations facturées aux communes adhérentes à ses divers dispositifs, d'une subvention du Département pour le conseil architectural intercommunal, et d'un report d'un excédent budgétaire formé en 2021 et qui va s'éteindre en 2023.

Chiffres clés

381 213 € de charges de personnel, impactées comme le reste de la collectivité par le RIFSEEP et l'augmentation du point d'indice.

428 698 € de recettes cumulées (autant que toutes les charges prévisionnelles), dont 310 000 € de prestations liées à l'instruction mutualisée des autorisations d'urbanisme.

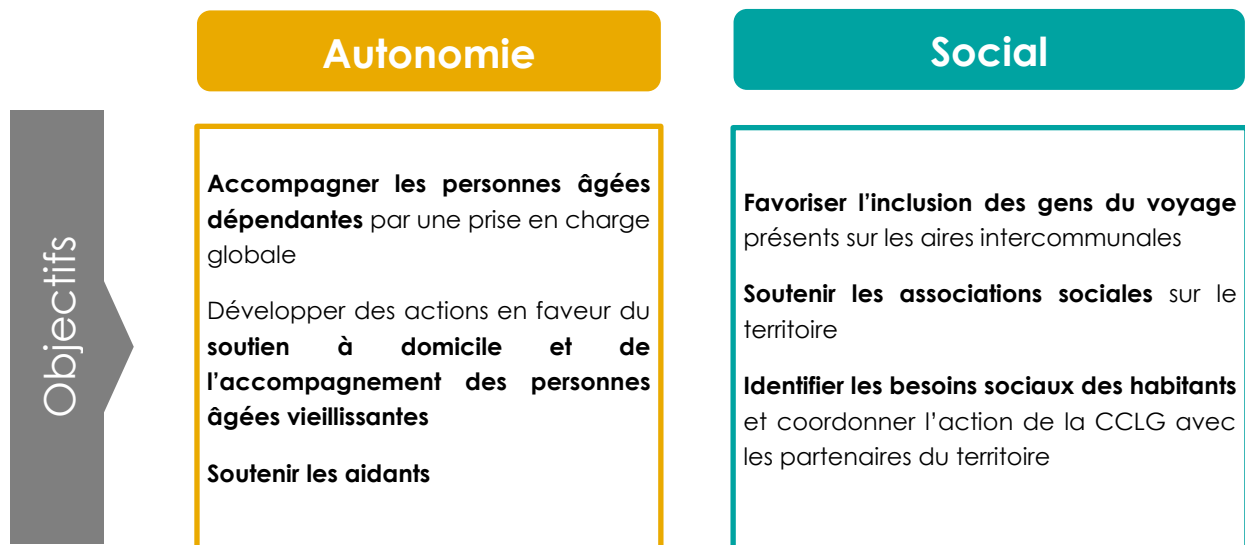
- **Très Haut Débit**

La construction du réseau porté par le Département de l'Isère structurant est quasiment terminée. Les prises déployées et non fonctionnelles ont toutes été reprises par Isère Fibre. Un calendrier précis de déploiement par territoire sera transmis dans le courant du 3^{ème} trimestre 2022. L'objectif de fin du déploiement courant 2024 est maintenu.

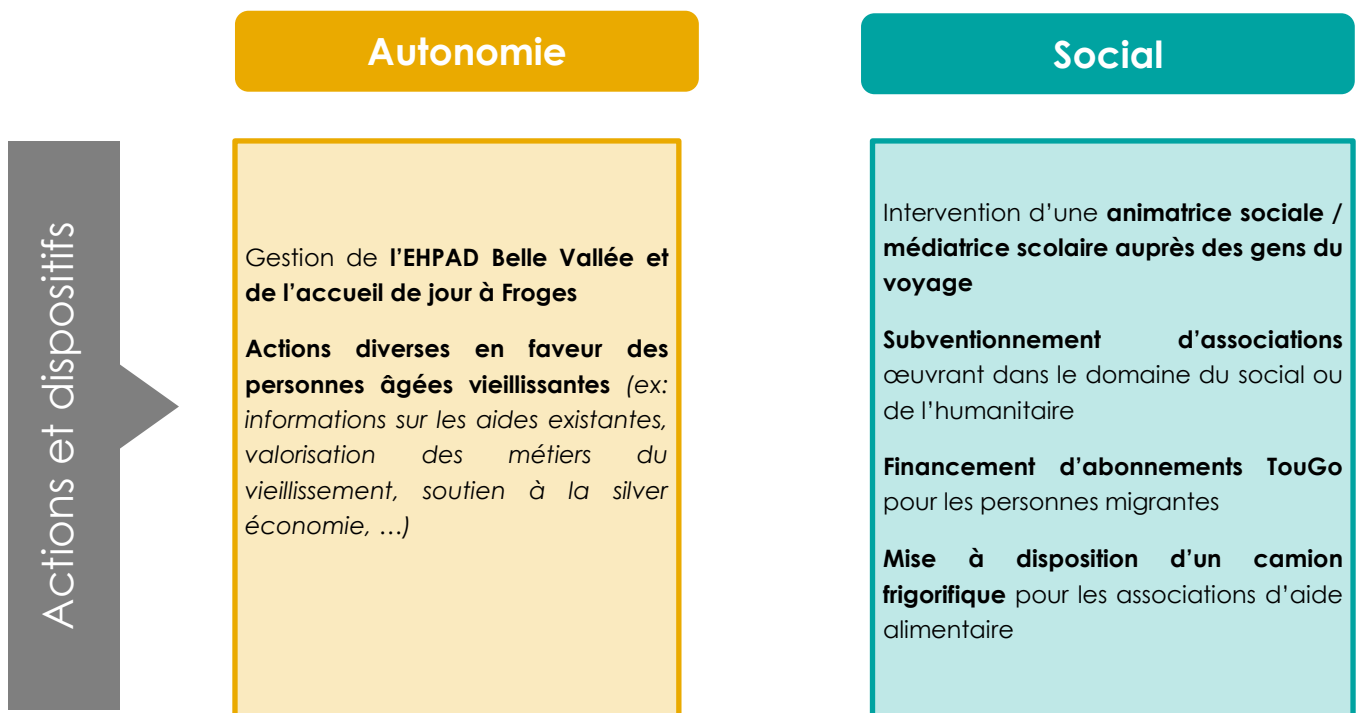
Il est prévu que la communauté de communes cofinance le déploiement du THD sur son territoire à hauteur de 780 000 € par an. Toutefois, ce chiffre sera réévalué chaque année en fonction du nombre de prises effectivement déployées.

Autonomie / social

Les politiques mises en œuvre



Les actions opérationnelles et les dispositifs



C'est à Froges que se trouve l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) géré par Le Grésivaudan. Le bâtiment a ouvert ses portes en 1993 pour offrir un hébergement de qualité aux séniors dont les pathologies ne sont pas compatibles avec un maintien à domicile.

Belle Vallée est un établissement médicalisé de 80 places dont 22 destinées aux personnes souffrant de troubles de type Alzheimer. Pour ces résidents en mal de repères, un encadrement et un accompagnement spécifiques sont proposés autour d'activités sociales et thérapeutiques au quotidien et avec un taux d'encadrement plus important que celui défini par les seuils réglementaires. La lutte contre l'isolement est une arme très puissante de prévention de la perte d'autonomie. L'accueil de jour intercommunal a ouvert ses portes en mai 2021. Il s'inscrit dans le projet d'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées.

Il permet de rompre l'isolement en créant du lien social et en rythmant la semaine. L'accueilli gagne aussi en autonomie et en estime de soi. C'est également une véritable bouffée d'oxygène pour les aidants qui peuvent ainsi s'accorder un peu de temps pour eux, tout en sachant que la personne dont ils s'occupent est entre de bonnes mains.

Garantir l'autonomie, c'est également adapter l'ensemble de notre cadre de vie (transports, espaces urbains, habitats, équipements, etc). Une mission a débuté début 2021 sur le bien vieillir dans le Grésivaudan.

Chiffres clés

- Organisation d'Etats Généraux de l'Autonomie à l'Automne 2023 : 5 000 €
- Soutien au projet Icope/La Poste/CHU → Le Grésivaudan sera un des territoires pilote : 12 000 €
Cette démarche est le socle du programme de prévention "Vieillir en bonne santé 2020-2022" présenté par le ministère de la Santé début 2020. En s'appuyant sur la force de proximité de La Poste, l'objectif est de toucher une population éloignée des circuits de santé mais concernée par le dispositif de présentation. Les facteurs permettent ainsi de faire bénéficier de ce programme aux personnes en fracture numérique qui ne sont pas capables de s'autoévaluer et celles isolées, non prise en charge par les soins de proximité.
- Réfection des 80 logements (15 / an) : 3 000 € / chambre soit 45 000 € pour 15 chambres /an
- Remplacement du système d'appel malade : 40 000 €
- Modification de l'UPG Cantou - Réalisation d'une nouvelle unité pour répartir les 22 résidents : Etude de faisabilité en cours
- Rénovation thermique de l'enveloppe complète du bâtiment (poursuite du projet) : remplacement de la toiture vieillissante (isolation par l'extérieur/remplacement des menuiseries extérieures/panneaux photovoltaïques ...).
Montant global budgété sur 2 ans = 1 424 583 € HT / 1 709 500 € TTC

Commerce / artisanat / services

Principales orientations

- conforter une organisation commerciale lisible et équilibrée entre les pôles commerciaux du territoire
- maintenir et élargir une offre commerciale de proximité au plus près des habitants
- renforcer l'attractivité et le rayonnement des pôles commerciaux majeurs (Crolles et Pontcharra) pour réduire la dépendance aux territoires voisins
- accompagner l'arrivée de nouvelles pratiques de consommation sur le territoire
- améliorer les aménagements urbains en faveur du commerce.

Dans le cadre du projet de territoire, Le Grésivaudan s'est doté d'un schéma de développement commercial approuvé le 16 décembre 2019. Le constat est que le commerce est une composante clé de l'économie présente, qui représente plus de 900 établissements pour environ 3 000 emplois (non délocalisables). Toutefois, le ratio du nombre d'établissements par rapport à la population est beaucoup moins important que ceux des agglomérations de Grenoble et Chambéry, qui captent une grande partie des richesses de notre territoire (70% pour le non alimentaire).

L'objectif pour les prochaines années est de favoriser l'implantation de commerces afin de limiter l'évasion vers les autres EPCI.

Au-delà, l'implantation de nouveaux commerces permettra de maintenir la vitalité de nos communes et leurs capacités à conserver l'ensemble des services à la population.

La vice-présidence commerce, artisanat et service a été créée lors de ce mandat. Son travail se fait en grande collaboration, d'abord avec les communes, mais aussi avec les vice-présidences en charge des thématiques aménagement et logement, montagne, tourisme, déplacements et développement industriel. Au sein de la commission économie, un groupe de travail spécifique au commerce se réunit régulièrement. La communauté de communes s'est fixée plusieurs objectifs et actions :

- conforter une organisation commerciale lisible et équilibrée entre les pôles commerciaux du territoire,
- maintenir et élargir une offre commerciale de proximité au plus près des habitants,
- capter la richesse du territoire par une consommation locale et une évasion commerciale limitée,
- renforcer l'attractivité et le rayonnement des pôles commerciaux majeurs (Crolles et Pontcharra) pour réduire la dépendance aux territoires voisins,
- accompagner l'arrivée de nouvelles pratiques de consommation sur le territoire,
- soutenir les communes dans leur politique en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité à travers des aides financières. Une première étape est passée à travers la mise en place de 3 fonds de concours permettant d'aider les communes à acquérir des murs ou fonds commerciaux, à aménager leurs centres bourgs en faveur du commerce de proximité, à valoriser leurs locaux vacants en les transformant en commerce. Des études (notamment de marché) peuvent être accompagnées en parallèle,
- accompagner des événements et filières structurantes (événement commercial à vocation intercommunale, filière des métiers d'art ...),
- apporter de l'ingénierie aux communes pour les aider dans leur dispositif (baux commerciaux, taxe sur les locaux vacants...),

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

- travailler en transversalité (interne et CDAC/SCOT) sur la thématique commerce (ORT avec les communes de Pontcharra, Crolles, Villard Bonnot),
- analyser le territoire en faisant des inventaires avec des outils de suivi et d'évaluation,
- bénéficier d'une vision claire du commerce du territoire et poursuivre le suivi des locaux vacants, apporter de l'ingénierie aux communes pour les aider dans leurs démarches et le suivi de leurs dossiers. Exemples : taxe sur les locaux vacants, baux commerciaux...

Avec les actions mises en place et à venir, les communes sont confortées dans leur compétence et le rôle du Grésivaudan en tant que facilitateur et promoteur du commerce est consolidé.

Chiffres clés

Dépenses fonctionnement : 102 000 €

Dépenses investissement : 400 000 €

Culture

Principales orientations

- développer une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle (EAC) du Grésivaudan se traduisant par l'élaboration d'un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle, convention avec les partenaires (DRAC, Région, CAF, Département, Education nationale).
- Poursuivre la structuration du réseau de lecture publique qui constitue un vrai maillage sur le territoire et renforce l'accessibilité des équipements. Dans la continuité du Plan Lecture du Département, des conventions de coopération et du contrat territoire lecture, une demande de Dotation générale de décentralisation des bibliothèques.
- maintenir les dispositifs de soutien aux actions culturelles du territoire (manifestations culturelles, spectacles vivants, patrimoine ...),
- poursuivre et développer les temps forts culturels (Cinétoiles, Festival du film pour enfants, ...) de nature à faire rayonner le territoire
- Développer des projets culturels transversaux : Aragon « Hors les murs », l'éducation aux médias et à l'information
- Mettre en place un nouveau service public : l'artothèque
- assurer une bonne gestion des équipements culturels communautaires :
 - ✓ Espace Bergès, Espace Aragon
 - ✓ musées situés à Allevard, à La Combe de Lancey et à Pinsot
 - ✓ médiathèques situées à Crolles et à Pontcharra, centre de tri du réseau de lecture publique

Politique territoriale d'éducation artistique et culturelle du Grésivaudan

L'Education artistique et culturelle est une priorité nationale depuis 2013, relayée au niveau du Département depuis 2018 par la mise en place d'une convention de partenariat. Elle vise à apporter aux jeunes de 0 à 25 ans et aux publics fragilisés un accès à la culture et à sa pratique.

L'objectif est de conventionner en 2023 avec les partenaires institutionnels que sont la DRAC, le Département, la Région et la CAF dans le cadre d'un PLEAC : Plan d'éducation artistique et culturelle. Il permet de co-construire des projets dans le cadre de la politique des EAC et de mettre en lien : artistes, structures éducatives, équipement culturel et l'œuvre. Il vise à permettre à l'enfant de se construire une culture et des expériences artistiques autour de 3 piliers : voir, pratiquer, comprendre.

L'objectif est de poursuivre le développement de projets transversaux innovants favorisant la découverte, l'observation, l'expérimentation, l'expression et la création des participants, en particulier des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avec un axe prioritaire concernant le Grésivaudan pour les écoles primaires, dans tous les moments de leur vie : scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Les objectifs de la mise en place d'un PLEAC

- 1/ Développer l'EAC pour tous et sur tous les temps de la vie
- 2/ Veiller au maillage du territoire
- 3/ Impliquer les acteurs du territoire, les habitants et les communes
- 4/ Veiller à la diversité des formes et des champs artistiques et culturels proposés
- 5/ Coordonner les actions

Chiffres clés

L'ensemble de ces actions est évalué pour 2022 à une dépense de 100 000 €, des recettes de subvention à hauteur de 35 000 € sont attendues. Au total, pour la CCLG le coût global de cette nouvelle politique serait pour 2022 de 67 500 €.

Pérénnisation et développement du réseau de lecture publique.

Dans la continuité du Plan Lecture du Département et des conventions de coopération et de la mise en oeuvre d'un **Contrat Territoire Lecture** en 2022, l'objectif est de traduire sur le territoire les orientations prises en matière d'action culturelle :

- Développer des projets d'action culturelle en faveur des tout-petits
- Amorcer des actions culturelles autour de l'Education au média et à l'information en travaillant les partenariats et en lien avec les parcours EAC
- Retravailler l'image du réseau en développant un nouveau site Internet plus pratique, plus interactif et représentant la diversité de notre territoire
-

Dans le cadre de la poursuite du développement du réseau, une demande de dotation générale de décentralisation des bibliothèques sera effectuée auprès des tutelles. Celle-ci permettant de financer en partie à l'échelle du réseau de l'acquisition de matériel informatique, de mobilier et de documents.

Enfin, un premier travail au niveau de politique documentaire sera effectué permettant d'en définir de manière transversale les grandes lignes.

Chiffres clés

- Etudes en vue de la reconstruction de la médiathèque Jean Pellerin à Pontcharra : 140 000 € (études + AMO)

Une politique en faveur des arts

Après une année de construction de projets transversaux et de développement de partenariats, l'Espace Aragon se positionne, par la programmation culturelle et les temps forts qu'il porte, comme un acteur structurant et innovant du territoire. 2022 fut l'occasion de développer des projets de « hors les murs » avec les salles de spectacles du réseau (Le Coléo, L'Espace Paul Jargot, l'Agora) qui verront le jour dans la saison 2022-23 avec notamment la naissance d'un nouveau festival « D'un bout à l'autre » à destination des tout-petits et des plus âgés qui se tiendra dans les multi-accueil, dans les Ehpad et sur les scènes des salles de spectacles. D'autres temps forts, dans le cadre de la politique d'Education artistique et culturelle, émergeront : festival Pixel sur les arts numériques, temps fort « grandir ».

Le réseau des salles de spectacles sera repositionné au cœur du développement de l'Espace Aragon avec comme objectif de mailler le territoire sur les disciplines qu'il porte : cinéma, spectacles vivants et arts plastiques.

Le Grésivaudan a également depuis longtemps mené une politique de soutien aux manifestations culturelles, au spectacle vivant, aux arts plastiques et au patrimoine. Le budget global de cette politique à destination des porteurs de projets est de 250 000 € annuel. Afin de faciliter la lisibilité des dispositifs proposés, de favoriser le soutien à de nouveaux acteurs de territoire et de soutenir une identité culturelle forte qui s'exporte vers d'autres territoires, un travail de relecture des dispositifs et de mise à disposition d'une plateforme

dématérialisée de dépôt des dossiers de demande de subvention seront proposés. L'amélioration de l'évaluation de ces dispositifs afin de connaître les publics cibles et les actions menées est également à travailler.

Un nouveau service public sera mis en place à la rentrée scolaire 2023 : une artothèque. Porté par le réseau de lecture publique en lien avec l'Espace Aragon, ce service fera l'acquisition d'œuvres visuelles et les mettra à disposition des usagers du réseau de lecture publique comme nouvelle offre de prêt.

Chiffres clés

Au total, pour améliorer les conditions d'accueil de nos équipements culturels, un budget d'investissement de 10 000 € pour Bergès et de 56 000 € pour l'espace Aragon est prévu.

Un budget d'Aragon Hors les murs, destinés à développer une programmation dans les communes du Grésivaudan est évalué à 40 000 €.

Un budget d'investissement de 20 000 € et de 20 000 € de fonctionnement sera dédié au lancement de l'artothèque.

Renouveler la politique patrimoniale

Forte de 3 musées : Pinsot, Allevard et La Combe de Lancey qui fonctionnent en réseau, la politique patrimoniale de la CCLG est pour l'heure uniquement portée par les musées.

L'objectif de cette année 2023 sera l'ouverture au premier semestre du musée d'Allevard autour de trois grandes thématiques que sont le tourisme, le thermalisme et la métallurgie du fer. En parallèle et afin de préparer la réouverture du musée, une enquête auprès des habitants du Grésivaudan est lancée pour travailler de manière participative les actions culturelles publiques qui seront portées par le musée.

En ce qui concerne le Musée des Forges et Moulins de Pinsot, un projet d'aménagement d'une salle pédagogique permettant d'accueillir et de proposer des ateliers pédagogiques est prévu en 2022. Côté éducation artistique et culturelle, le musée travaillera sur la photographie et la forêt en lien avec le direction du développement économique.

Le musée de La Combe fera l'objet de travaux de sécurisation en 2023 afin d'assurer une ouverture au printemps.

Un nouveau site Internet, une nouvelle identité graphique seront élaborés pour préfigurer ces métamorphoses.

La création d'un nouveau service Patrimoine au sein de la direction a permis d'effectuer en 2022 un diagnostic sur le patrimoine remarquable public du Grésivaudan. Suite à celui-ci, les axes d'accompagnements des communes dans leur volonté de rénover et valoriser leur patrimoine remarquable seront définis et formalisés dans un document cadre. Ceux-ci s'inscriront en complémentarité avec la politique volontariste du département en la matière. Des parcours d'Education artistique et culturelle seront également développés en lien avec les associations patrimoniales du Grésivaudan.

Chiffres clés

Le budget de scénographie du musée d'Allevard est estimé pour 2022 à 897 000 €.

L'aménagement de la salle pédagogique de Pinsot sont estimés à 35 000 €.

Eau et assainissement

La gestion de l'eau a toujours été un enjeu majeur pour les sociétés humaines. Au regard des besoins domestiques, mais aussi du développement économique, industriel et agricole des territoires.

La sécurité sanitaire de l'eau distribuée aux populations et l'évacuation des eaux usées pour limiter le développement des maladies a été au cœur de la structuration des services publics à partir de la fin du XIXème siècle.

Dans le cadre de la loi NOTRE, le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Le Grésivaudan a choisi de prendre la compétence eau et assainissement, probablement d'une façon précipitée.

Les difficultés de gestion et l'équilibre précaire tant en termes financiers qu'organisationnels ont conduit à voter de nouveaux tarifs en 2020. Leur application a généré des situations particulières, une défiance et un mécontentement des usagers vis à vis des élus que nous devons savoir entendre.

Dès lors, face à ce défi, la gestion et la tarification de l'eau et de l'assainissement doivent se réinventer pour devenir un vrai projet politique territorial, construit par les élus avec les populations des communes et les acteurs économiques locaux.

Ces enjeux de gestion doivent infuser les autres politiques publiques : développement économique, aménagement du territoire, urbanisme, transition énergétique, sécurité alimentaire territoriale...

Une analyse des conditions juridiques, administratives et financières de la prise de compétences, d'une part, et un plan d'actions pluriannuel sur le moyen et le long terme afin de rendre un service public de qualité aux abonnés et aux communes, d'autre part, ont été élaborés et pour partie mis en œuvre.

En parallèle, la sécheresse de l'été 2022 a réveillé les consciences et mis en avant la fragilité de certains systèmes d'alimentation en eau potable. Cette situation particulière de notre territoire a renforcé la commande politique d'amélioration des performances des réseaux et de sécurisations des systèmes.

Aussi en plus des moyens et des méthodes spécifiques qui ont été mobilisés en 2021 et 2022 pour définir le plan pluriannuel, des actions spécifiques sont menées :

- Le positionnement sur les grandes orientations stratégiques en matière de mode de gestion et de tarification est finalisé et reste en l'attente de la décision politique : l'objectif est d'avoir un tarif unique de l'eau et l'assainissement sur l'ensemble territoire par un paiement public, tout en restructurant la facture d'eau potable. La fin de plusieurs contrats de concession permet d'envisager une optimisation des recettes due à l'intégration financières notamment de Crolles et Bernin.
- La relation à l'utilisateur s'améliore :
 - Par la baisse de la redevance de l'assainissement mise en place en 2022
 - En déployant le projet de la mensualisation très attendue dans le territoire
 - En poursuivant la fiabilisation de notre base de données abonnés
- L'optimisation de l'équilibre budgétaire : les services travaillent toujours à la stabilisation budgétaire. En lien avec la Direction des Finances, les contrats d'emprunts ont été renégociés afin de compacter la dette et de dégager de nouvelles marges financières.
- L'intégration au budget de l'eau des travaux nécessaires aux besoins des industriels financés par un recours à l'emprunt
- La poursuite des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

- Le renforcement des services pour améliorer à la fois la connaissance des systèmes et son exploitation.
- La mise en œuvre du plan d'action voté pour la réduction des pertes en eau (renouvellement patrimonial, recherche de fuites et campagnes de renouvellement de compteurs).
- L'augmentation du rythme des investissements dans le cadre du renouvellement patrimonial.
Il sera proposé une participation du budget principal à ces investissements très importants dans le cadre de la loi 3DS

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement reste encore jeune et doit encore se renforcer et se développer, notamment en matière d'effectifs au regard des évolutions de périmètres et des objectifs de qualité de service (obligations réglementaires et orientations politiques).

Economie et développement industriel

Principales orientations

- maintenir et densifier les capacités d'accueil foncières
- développer de nouvelles zones d'activités stratégiques
- rééquilibrer le développement économique sur le territoire en créant des ZAE en montagne malgré un déficit financier prévisionnel
- affirmer des vocations pour les zones d'activités
- faciliter le parcours immobilier des entreprises sur le territoire
- intervenir par l'immobilier d'entreprises en accompagnant la croissance d'entreprises stratégiques ou en réalisant des opérations de sauvetage (éviter les friches industrielles...)
- améliorer la qualité des ZAE et renforcer les aménités urbaines
- prévenir et traiter les friches industrielles
- soutien aux filières et actions de promotion territoriale
- pérenniser et renforcer nos structures d'accueil des jeunes entreprises (pépinières et ateliers relais)

Le projet de territoire indique la volonté de maintenir les efforts sur l'économie productive, industrielle. L'économie participe à la création de richesses et d'emplois pour le territoire.

Pour illustration : en 2020, la fiscalité issue de la CET + IFR + Tascom a abondé la section de fonctionnement du budget principal du Grésivaudan à hauteur de 27 M€, sans compter la part intercommunale de la taxe foncière.

Malgré la problématique du coût des matières premières et la crise énergétique, le développement industriel se poursuit plutôt bien avec de nombreux chantiers menés en ZAE par les dirigeants d'entreprises pour assurer leur croissance (une dizaine de cessions sur l'année 2022).

En dehors des chantiers sur les tènements existants (par exemple ST et Soitec entre autres), une quinzaine de chantiers d'entrepreneurs auront lieu en 2023 suite aux cessions de foncier.

Cette politique s'articule autour de 2 grands axes :

1/ Participer à la sauvegarde de nos emplois et éviter les friches à travers notamment des actions :

- En matière d'immobilier d'entreprises

Le Grésivaudan a participé aux « sauvetages » des sociétés EUROMAG (qui a racheté ses locaux en 2020) et BOIS DU DAUPHINE (qui projette un rachat en janvier 2023). Elle a également accompagné SATMA PPC sur ce même sujet durant ces dernières années. L'entreprise a finalement trouvé une issue favorable sans l'intervention financière de la CCLG et est devenu SATMA INDUSTRIES

Au regard du contexte économique (et notamment des fortes contraintes en matière d'approvisionnement et d'une crise énergétique sans précédent), des situations similaires à EUROMAG et BDD sont à craindre. En 2023, la communauté de communes poursuivra ses actions en matière de diversification de l'offre économique (acquisition via la droit de préemption urbain dans nos ZAE, construction de bâtiments industriels)

- Sur nos infrastructures

Renforcement des réseaux pour répondre aux besoins en eau des industriels.

2/ Créer les emplois de demain : par le soutien au programme NANO 2022 qui se terminera en 2023 et IPCEI 2 dont le démarrage est prévu la même année, aux projets structurants pour la compétitivité (PSPC-Régions) et à d'autres projets (en 2023, il est notamment prévu de participer au capital de la SEM MINATECH)

Chiffres clés

1. Budget principal

1.1. Fonctionnement

Dépenses prévues en TTC sur les chapitre 11 et 65 : 348 029 €

Les recettes proviennent des loyers et charges perçus à hauteur de 508 320 € (foncier et bâtiments en location : Fonderie Giroud/ST/Bâtiment Pôle Bois...) et de la vente des bâtiments Olivetti (410 000 €) et BDD (360 000 €).

Une création de poste (encadrant) est proposé afin de structurer la direction du développement économique.

1.2. Investissement

9 270 584 € dont NANO 2022 et IPCEI 2 (3 913 584 €), soutien immobilier aux entreprises (1 800 000 €), prise de participations au capital (SEM MINATECH = 100 000 €), construction de bâtiments industriels (1 000 000 €)

2. Budget annexe ZAE

Dépenses : 5 887 756 € HT

Recettes : 2 948 216 € HT

Un déficit de 2 939 540 € est prévu en 2023, les ventes de foncier et subventions ne couvrant pas les études/travaux et acquisitions foncières. Il est également prévu d'utiliser de nouveau le DPU (1M€ en 2023) pour acquérir du foncier ou des locaux sur nos zones d'activités afin conserver leurs vocations (éviter le logement), les densifier et préserver les terrains naturels et agricoles.

Les acquisitions foncières qui impactent fortement 2023 (1 818 000 €) doivent nous permettre de constituer nos stocks de réserves foncières pour les années à venir car Le Grésivaudan ne sait plus répondre aux demandes de foncier des entreprises.

3. Budget annexe Pépinières d'entreprises

Fonctionnement

Dépenses : 260 532 € HT

Recettes : 250 000 € HT

Investissement

1 321 000 € HT principalement captés par :

- La rénovation de l'atelier Numérique « André Eymery » : 1 165 000 €
- Les études pré construction pour les ateliers-relais de Crolles : 50 000 €
- Des investissements courants pour le solde.

Gemapi et environnement (transition énergétique / risques / biodiversité)

Principales orientations

- planifier les actions en matière de transition et d'environnement
- élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en détaillant désormais ses objectifs, sa stratégie et ses actions
- réaliser l'étude d'opportunité sur l'instauration d'une Zone à Faible Emission Mobilité (ZFEM)
- poursuivre le partenariat avec l'AGEDEN, en matière de conseils, d'animation, d'expertise, de services
- déployer les fonds de concours et dispositifs d'aide aux communes et aux particuliers : rénovation du patrimoine des communes (bâtiments et éclairage public), prime air bois, fonds solaire thermique
- mettre en place un dispositif d'aide pour les entreprises afin qu'elles puissent « verdir » leur flotte de véhicule, en partenariat avec la métropole grenobloise
- financer et suivre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), transférée au Symbhi
- suivre le Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère amont (PPRI) et mener des études, en particulier l'accompagnement du bloc communal pour l'identification de futures zones d'exception (anciennes ZIS)
- débiter l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde, selon les orientations de la loi MATRAS de 2021, en se dotant d'une assistance à maîtrise d'ouvrage
- initier des actions en faveur de la biodiversité (plantes invasives, mois de la nuit, trames vertes et bleues), subventionner à deux associations naturalistes, réaliser des études et favoriser la prospective (refuge LPO, analyse des Espaces Naturels Sensibles locaux)

Deux enveloppes distinctes coexistent, l'une consacrée à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI), l'autre consacrée aux autres actions liées à l'Environnement regroupant les thématiques de la Transition Energétique, des Risques et de la Biodiversité.

• GEMAPI

L'enveloppe dédiée à la Gémapi est financée par une fiscalité additionnelle, en l'occurrence une taxe affectée, dont le produit est voté chaque année (1,5 M€ actuellement, soit 15 € par habitant). Depuis le 1er janvier 2019, la compétence Gémapi a été transférée au Symbhi.

Cette recette permet principalement de financer deux grands axes :

1/ La mise en œuvre du schéma directeur Gémapi, adopté le 20 novembre 2017, sur les affluents de la rivière Isère. Il recense 1 450 km de linéaire hydraulique, les digues et aménagements et 311 actions à mettre en œuvre dont 67 prioritaires. A la fois programme et outil de financement, comprenant des études et des travaux, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été lancé par le Symbhi pour ces affluents. Ce programme permet de contractualiser avec l'État des objectifs et des financements importants. Il s'établit en deux phases, une phase étude PAPI d'intention (2020-2022) et une phase opérationnelle réalisation de travaux à partir de 2022-2023.

2/ D'importants travaux d'investissement sur la rivière Isère, en amont de Grenoble et un programme d'interaction avec les affluents complètent ce dispositif de mise en œuvre. Ces travaux sur la rivière Isère portent sur la construction et la réparation des digues, la mise en place d'ouvrages hydraulique de contrôle et de régulation (déversoirs), l'aménagement de casiers d'inondation contrôlée, et la création/restauration de forêts alluviales liées aux nouveaux dispositifs de protection contre les crues.

Ces dépenses sont financées par une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement versées annuellement au Symbhi. Elles sont complétées par le remboursement d'emprunts contractés par un ancien syndicat gémapien aujourd'hui dissous (ex SITSE).

Chiffres clés

Contributions versées au SYMBHI :

- Investissement = 950 000 €
- Fonctionnement = 550 000 €

• Environnement

La communauté de communes mène une politique ambitieuse en matière de **transition énergétique**. Elle s'engage pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que dans le développement des énergies renouvelables. Elle coordonne et met en place des actions pour améliorer la qualité de l'air. Dans ce cadre, elle s'appuie sur un partenariat technique avec l'AGEDEN ; une convention triennale vient chaque année préciser les actions menées. Enfin, elle met en place, aux côtés notamment du Département de l'Isère, un Service Public de la Performance Energétique (SPPEH) dans le cadre de la structuration de la plateforme de rénovation énergétique du Grésivaudan, « Rénov'Energie ».

L'ensemble de ces actions s'inscrivent et nourrissent l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoial (PCAET), un document majeur d'orientation sur les politiques publiques en transition. Cet outil de planification a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser la consommation d'énergie, et d'améliorer la qualité de l'air. Pour la seconde année, les études nécessaires à son élaboration sont réalisées.

Le travail sur l'étude d'opportunité afin de stauer sur l'instauration ou non d'une ZFEM et le développement de la plateforme de rénovation énergétique avec le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitata se poursuit. Une nouvelle action en investissement, reportée de 2022 à 2023, est liée à l'amélioration de la qualité de l'air en mettant en place une prime flotte verte, en faveur des entreprises afin qu'elles puissent se doter de véhicules utilitaires avec des Crit'Air bas et favorables à la qualité de l'air. Une partie de l'instruction et la gestion de cette est confiée à la métropole grenobloise, qui refacturera le coût de son ingénierie au Grésivaudan.

Une aide est apportée à la chaire universitaire de recherche de Grenoble « Prédicit'Air » en matière de recherche sur l'oxydation des cellules humaines et la pollution de l'air. Un effort est apporté aux innovations. Par ailleurs, des aides plus importantes aux particuliers que les années précédentes sont prévues en matière de solaire thermique afin de relancer ce dispositif, ainsi que pour l'accompagnement des projets de rénovation thermique afin de réduire significativement le reste à charge de cette dépense et produire un réel effet levier.

Enfin des recettes proviennent de l'ADEME pour le cofinancement des Primes Air Bois versées et du coût de son instruction.

La thématique des **risques** nécessite une mobilisation accrue de la part du Grésivaudan. Le territoire intercommunal doit devenir plus résilient face aux risques majeurs, naturels comme technologiques.

Le suivi de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère en amont de Grenoble nécessite diverses études de vulnérabilité et de programmation afin de pouvoir disposer d'une constructibilité dérogatoire dans des secteurs à grands enjeux et permettre de poursuivre le développement du territoire. Retardée en 2022, cette action prendra toute son ampleur en 2023. Elle viendra notamment répondre à certaines obligations contractuelles avec l'Etat, permettant aussi au Symbhi, et donc indirectement au Grésivaudan, de disposer de subventions importantes pour les travaux devant être engagés sur les cours d'eau du territoire.

En lien avec la loi MATRAS de 2021, la communauté de communes de communes a désormais l'obligation de réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde. Il viendra utilement compléter les Plans Communaux de Sauvegarde et encourager les communes qui n'en disposent pas. Afin de pouvoir se doter d'un tel outil dans les prochaines années, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera choisie afin d'accompagner l'intercommunalité.

L'intercommunalité amplifie son engagement sur la thématique de la **biodiversité** en lançant plusieurs démarches, avec des actions et des études : refuge LPO autour du Siège, analyse des Espaces Naturels Sensibles communaux, animation sur les chiroptères pour le Mois de la Nuit. Par ailleurs, deux subventions à des associations naturalistes sont envisagées.

Chiffres clés

205 000 € consacrés à la convention partenariale avec l'AGEDEN.

55 000 € pour la poursuite du PCAET.

10 000 € pour la Chaire Predict'Air.

1 500 000 € pour la prime flotte verte destinée aux entreprises, avec 16 000 euros pour le support de l'ingénierie de la métropole grenobloise

30 000 euros pour l'AMO portant sur le Plan Intercommunal de Sauvegarde.

702 000 € de recettes pour les primes air bois attribuées aux particuliers

Forêt / Filière bois

Principales orientations

- développer les fonctions écologiques et de protection des forêts du territoire véritables « poumon vert »
- soutenir la forêt comme cœur social et la filière bois présente dans le bassin d'emploi de notre territoire
- actionner la forêt et la filière bois comme l'un des principaux leviers au profit de la transition énergétique et écologique
- contribuer à une meilleure perception et connaissance de la forêt et de la filière bois, et à un dialogue facilité entre acteurs

Le projet de territoire a identifié la politique forestière comme l'une des politiques prioritaires de la communauté de communes à renforcer. Ainsi, à l'automne 2019, suite à un travail de diagnostic, d'analyse des enjeux et un séminaire, et en déclinaison du projet de territoire, le conseil communautaire a adopté les orientations ambitieuses à l'horizon 2030 et un plan d'actions triennal (2020-2022) dessinant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

La commission agriculture forêt prépare le programme d'actions 2023-2026. Il sera proposé en délibération début 2023. Il participera aux orientations et ambitions 2023 adoptées en 2019, rappelées ci-dessous. Il intégrera l'évolution du contexte, la volonté des élus de ce mandat, et participera au PCAET.

Les enjeux sont nombreux : crise énergétique, sécheresse et chaleur estivales, entraînant des risques de dépérissements sur les prochaines années et une augmentation du risque incendie, la RE2020, enjeu de préservation de l'eau potable, foncier, stockage, séquestration et substitution de carbone, biodiversité, filières locales pourvoyeuses d'emplois non délocalisables, acceptabilité de la récolte de bois par les citoyens...

Pour répondre au mieux à ces enjeux, qui dépassent le Grésivaudan, ces politiques sont mises en œuvre dans un cadre interterritorial avec notamment l'inter-TEPOS « forêt horizon 2030 » (7 territoires) et une coopération à l'échelle du massif de Belledonne.

Le Plan de relance accompagne ces politiques avec des aides au renouvellement forestier et à l'industrie de transformation du bois. Les dépenses de fonctionnement (ingénierie interne et prestations) accompagnent à l'émergence de ces projets d'investissement.

Les orientations et ambitions à l'horizon 2030 :

- Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois, avec pour ambition 2030 : 100% des forêts publiques et +70% de forêts privées gérées et renouvelées durablement ; +25% forêts accessibles ; +30 000 m³ de bois récoltés par an (+41%) ;
- Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition énergétique, avec pour ambition 2030 : +10 bâtiments publics construits ou rénovés en bois local ; 259 entreprises maintenues ; +5% du nombre d'emplois soit 853 emplois directs ;
- Placer les forêts du Grésivaudan au cœur de l'écosystème territorial, avec pour ambition 2030 : financer 50 000 € d'investissement forestier par du mécénat ; 5% des habitants du territoire concernés par une action forestière.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

Spécificités du budget forêt filière bois :

- Une montée en puissance de cette politique dès 2020 avec une consommation du budget de fonctionnement à 100% sur les 3 dernières années.
- Une politique mise en œuvre par projets permettant d'accompagner les communes, les propriétaires forestiers privés et les entreprises, avec la construction de partenariats (conventionnement ou prestation) avec les acteurs de la forêt filière bois : CRPF, Chambre d'agriculture (service forêt), ONF, FIBOIS38, CIBC, SAFER.
- Une coopération interterritoriale avec la mutualisation de moyens humains (poste mutualisé Belledonne) et de projets. Le Grésivaudan intervient en cofinancement de projets dans le cadre du LEADER Belledonne, avec un effet levier conséquent de 1 pour 6.
- Un point de vigilance sur les recettes : en 2023 nous aurons encore des recettes prévisionnelles, avec les soldes de subventions sollicitées depuis plusieurs années (Europe sur la stratégie pour le foncier agricole, Plan de relance, TEPOS, ...). Cela permet d'avoir encore un rapport recettes / dépenses de 36%. Par contre, l'arrêt du programme Leader Belledonne va nous priver de financements. C'est une question clé pour les années suivantes. Des pistes de financements sont ainsi à étudier :
 - * la nouvelle programmation européenne,
 - * le plan d'actions PAEN avec un financement du Département,
 - * un nouvelle appel à projet de la DRAAF sur la stratégie foncière forestière.

Chiffres clés

Fonctionnement :

Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois (Sylv'ACCTES, stratégie foncière forestière territoriale) : 77 500 euros TTC

Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition énergétique (Pôle bois, accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises de la filière, certifications locales) : 20 500 euros TTC

Placer la forêt au cœur de l'écosystème territorial (Coopération, Recherche, Partage de l'espace = mode opératoire sur les chantiers forestiers, Vis Ma Vie de Bûcheron, action auprès des scolaires...) : 39 760 euros TTC

Ces actions pour un total de 137 760 euros sont assorties de recettes à hauteur de 36%.

Investissement (dépenses n'engendrant pas de coûts de fonctionnement)

Les dépenses d'investissement pour le budget forêt filière bois portent exclusivement sur la 1ère orientation : assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable, et améliorer la mobilisation des bois, à hauteur de 265 000 € pour 2023.

Ce budget permet de soutenir : Sylv'ACCTES (fonds d'investissement), les fonds de concours pour la mobilisation des bois et le projet de desserte Bramefarine.

Il est à noter par ailleurs une forte transversalité avec le budget de l'économie et du développement industriel concernant le pôle bois notamment.

Gestion des déchets

Principales orientations

- promotion du tri à la source des biodéchets par compostage et gestion différenciée des déchets verts
- mise en œuvre du plan d'actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- accompagnement des communes pour le déploiement des points d'apport volontaire
- participation au financement de la reconstruction du site Athanor (centre de tri et incinérateur)
- réhabilitation de la déchetterie située à Crolles avec extension et requalification
- plan d'actions sur les déchetteries pour la mise en place des nouvelles filières et des locaux de réemploi
- création d'une déchetterie professionnelle

La gestion des déchets ménagers ne se limite plus aujourd'hui aux seuls enjeux de salubrité publique mais elle est un véritable levier de l'économie circulaire, au carrefour de la maîtrise des ressources naturelles et de l'évolution des modes de consommation, et créateur d'activité économique et industrielle.

Cette compétence est traitée en direct sur 27 communes et de manière transférée au SIBRECSA sur 16 autres communes.

Sur ces 27 communes gérées en direct, la direction de la gestion des déchets pilote :

- La collecte et le traitement des flux collectés en apport volontaire ou en porte à porte.
- La gestion de 5 déchetteries intercommunales : Crolles, St Ismier, Le Touvet, St Martin d'Uriage et Chamrousse. Un service de déchetterie mobile a également été déployé sur les communes de montagne depuis 3 ans afin d'équilibrer les services entre plaine et montagne.
- La prévention et la sensibilisation tout public sur la thématique

L'année 2022 a été marquée par le déploiement des points de proximité s'est poursuivi sur les communes de La Terrasse et de Lumbin et le travail préalable à ce déploiement sur les communes du Touvet et du Versoud. En matière de prévention et de gestion différenciée des biodéchets, en parallèle de l'élaboration de notre Programme Local de Prévention des Déchets, l'étude de tri à la source des biodéchets sur les communes de plaine a été engagée et les effectifs renforcés afin de démarrer la promotion du compostage individuel et collectif en fin d'année. De la même façon sur les déchets verts, il a été proposé aux habitants une subvention pour l'achat en commun d'un broyeur et la mise à disposition via les communes de broyeur.

Enfin, Le Grésivaudan poursuit sa collaboration dans la reconstruction des sites de traitement Athanor (usine d'incinération et centre de tri) avec 6 autres collectivités du Sud Isère. La réception du centre de tri est attendue fin 2023.

Les projets 2023

- la mise en place de nouveaux éco-organismes sur les déchetteries concernant les filières bricolage-jardinage, jouets, sports et loisirs, décoration textile, produits et matériaux de construction du bâtiment
- Le déploiement en point de proximité sur les communes de : Le Touvet, Le Versoud, St Nazaire les Eymes, une partie de Montbonnot Saint Martin
- La mise en œuvre de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Le déploiement du scénario tout compostage dans le cadre de l'étude Biodéchets en plaine compte tenu de l'échéance du 31/12/2023 pour proposer aux usagers un tri à la source de leurs déchets compostables
- L'étude de faisabilité d'une déchetterie professionnelle sur le territoire
- La mise en œuvre du plan d'actions déchetteries afin de sécuriser et mieux contrôler les apports et le tri sur les sites et également de mettre en place des locaux réemploi à disposition des habitants
- La programmation et le démarrage de la maîtrise d'œuvre de la future déchetterie de Crolles associant les acteurs de l'économie sociale et solidaire intéressés par le projet
- le lancement des appels d'offres concernant la reconstruction de l'usine d'incinération dans le cadre du groupement de commandes regroupant les 7 collectivités partenaires dont Grenoble-Alpes Métropole est coordinateur

Mobilité et déplacements

Il est rappelé que la thématique Mobilités et Déplacements du Grésivaudan est scindée entre des compétences transférées au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) et des compétences continuant de relever de la communauté de communes.

Compétences transférées

La création du SMMAG au 1er janvier 2020, qui regroupe la communauté de communes le Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais ainsi que le Département, permet de penser, d'organiser et de financer les déplacements (via la perception du versement mobilité) sur un territoire plus large en recouvrant les mobilités urbaines (transports en commun, vélo mais aussi service de logistique urbaine) et les mobilités partagées (comme le covoiturage...)

La dynamique économique du territoire du Grésivaudan et son impact sur les bases du Versement Mobilité collecté par le syndicat permet d'assurer le financement des investissements conséquents listés au sein du PPI du syndicat.

- **Infrastructures**

Sur le territoire du Grésivaudan, il s'agit notamment du déploiement des pôles d'échanges multimodaux de la Bâtie, de Brignoud, Goncelin, Tencin et Pontcharra, des Parkings relais de la Buissière et Champ près froges, les liaisons inter rives de Crolles-Brignoud, de la Bâtie-le Versoud, la liaison Tencin-La Terrasse et la liaison le Touvet Goncelin.

Cet ensemble de projets devrait assurer un maillage de l'ensemble du territoire à la fois en matière de solutions de rabattement, que de voies de circulation modes doux sur le territoire.

- **Mobilités actives**

Sur le territoire du Grésivaudan, c'est aussi le déploiement et le renforcement d'outils de location de vélos par le biais d'un prestataire spécifique, la création avec le SMMAG d'une aide à l'achat de Vélos à assistances électriques et musculaires, ainsi que le déploiement prochain d'outils de location en free floating sur le grésivaudan. (vélos et trotinette DOTT sur la Métropole).

Le renforcement des outils de covoiturage est aussi au cœur de la politique de mobilité, notamment dans les zones économiques et par la mise en place de ligne de covoiturage à haut niveau de service, d'un opérateur commun inter entreprise pour le covoiturage sur rendez-vous, etc.

- **Transport en commun**

Par ailleurs, l'amélioration de la lisibilité tarifaire entre les différents réseaux de transport du syndicat reste toujours une priorité. Des groupes de travail se sont réunis sur l'année 2022 afin de proposer des évolutions et une convergence tarifaire à l'horizon 2023-2024. Le SMMAG travaille également aux leviers permettant le verdissement de la flotte de véhicules opérants sur le Grésivaudan. C'est enfin le lancement d'études d'opportunité sur l'amélioration du réseau des transports en commun et sur le développement de transport par câble.

Compétence conservée

- **Projets routiers**

La communauté de communes le Grésivaudan, en lien avec le Département de l'Isère accompagne l'amélioration routière du territoire, par le financement ces dernières années d'études et d'aménagements routiers. En effet, des études ont été menées autour de la tangentielle de Frogès, d'une nouvelle liaison Brignoud/Frogès, d'une nouvelle liaison RD 1090/523B (Pontcharra), une étude autour de l'amélioration circulation Pré de l'eau Montbonnot ou encore des scénarios d'amélioration de la traversée Crolles/Brignoud antérieur à la fermeture du pont. Le Grésivaudan soutient auprès du Département la mise en œuvre et le financement de ces projets. Les choix sur les scénarios retenus suite à ces études interviendront au cours de l'année 2023.

Le Grésivaudan est aussi en lien avec le Département pour la reconstruction du pont de Brignoud qui devrait intervenir d'ici 2026.

Le Grésivaudan investit également en lien avec l'opérateur TE38 dans le maillage en IRVE afin de proposer des solutions de rechargement des véhicules électriques sur le territoire.

- **Projets ferroviaires**

Le Grésivaudan est acteur sur les dossiers liés au ferroviaire (Étoile ferroviaire grenobloise, Lyon Turin). Il s'agit néanmoins de projets dont la gestion ne relève pas exclusivement de la communauté de communes et qui requièrent la coopération de nombreux partenaires et une collaboration territoriale très forte. Le SMMAG et le Grésivaudan souhaite se faire entourer d'un AMO afin d'améliorer

Flotte interne

En transversalité avec la vice-présidente en charge des mobilités et des déplacements et Le vice-président en charge de l'environnement, de l'énergie et de l'innovation, le Grésivaudan travaille sur le verdissement de sa propre flotte au travers d'une étude portée par la direction de la gestion des déchets.

Cette étude définira une stratégie coordonnée entre la mobilité, et la politique énergétique dans la gestion et le renouvellement de la flotte interne et ses différentes typologies de véhicules.

Enfin, Le Grésivaudan travaille également sur l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels de ses agents.

Montagnes et gouvernance des stations

Principales orientations

- Piloter et suivre la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des stations
- Piloter et coordonner le déploiement des plans d'actions pour la transition des stations communautaires
- Intégrer la gestion immobilière des deux villages vacances des 7 Laux (Ramayes et VVF)
- Relancer la dynamique de coordination montagne avec le réseau des communes de montagne, entre les directions du Grésivaudan et via le comité montagne
- Coordonner le suivi et les partenariats avec les territoires voisins et les partenaires (Espace Belledonne, PNR Chartreuse, EPCI voisins, réseaux montagne...)
- Poursuivre la sécurisation du réseau PDIPR et garantir une offre accessible de qualité et bien entretenue
- Poursuivre les chantiers pastoraux en stations en lien avec la stratégie pastorale du Grésivaudan
- Investir aux 7 Laux et au Collet pour sécuriser l'activité ski, pourquivre la diversification estivale et améliorer les mobilités et circulations
- Intégrer les missions de l'EPIC aux 7 Laux au contrat d'affermage de la SEMLG
- Pourquivre le renouvellement des équipements ludiques réversibles au Col de Marcieu et investir pour sécuriser les conditions de travail
- Intégrer les investissements au Collet suite à la nouvelle DSP du Collet

Pour faire suite à la création de la vice-présidence espace montagnes et gouvernance des stations afin de mobiliser en transversalité l'ensemble des vice-présidences pour accompagner la montagne et les stations dans une démarche d'évolution et de transitions, plusieurs actions vont se poursuivre ou s'engager en 2023 :

Orientations politiques pour le budget montagne (budget principal) :

Volet coordination montagne :

- Coordonner le suivi et les partenariats avec les territoires voisins et les partenaires : Espace Belledonne, PNR de Chartreuse, EPCI voisins, réseaux montagne...
- Relancer la dynamique de coordination montagne avec le réseau des communes de montagne, entre direction du Grésivaudan, en lien avec le Comité montagne

Volet gestion du réseau PDIPR :

- Poursuivre les missions de veille, entretien et travaux du réseau en lien étroit avec les communes
- Editer une nouvelle version du cartoguide

Volet coordination stations :

- Piloter et suivre la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des stations
- Piloter et coordonner le déploiement des plans d'actions pour la transition des stations communautaires
- Intégrer la gestion immobilière des 2 villages vacances des 7 Laux (Les Ramayes et VVF)

Volet stratégie pastorale en stations :

Poursuivre les chantiers pastoraux en alpages dans les stations communautaires : logement du berger et point d'abreuvement

Chiffres clés (Coordination montagne)

Coordination montagne : 101 106 € HT
Gestion du réseau PDIPR : 489 300 € TTC
Gestion immobilière aux 7 Laux : 1 320 000 € TTC
Stratégie pastorale en stations : 67 000 € TTC

Orientations politiques pour le budget annexe montagnes en gestion déléguée :

Pour mémoire, ce budget annexe a pour objet de porter les investissements réalisés sur le domaine skiable alpin et nordique de la station des 7 Laux, le domaine skiable alpin de la station du Collet et à l'espace ludique du Col de Marcieu.

L'exploitation de ces trois domaines revient à la SEMLG (Société d'Exploitation Montagnes Loisirs Grésivaudan).

Suite à la dissolution de l'EPIC Domaines skiabiles communautaires au 01.12.2022, l'exploitation de la station du Collet et de l'espace nordique de Beldina (site de Prapoutel) revient en délégation à la SEMLG, par avenant au contrat d'affermage pour Beldina et par DSP pour le Collet (délibération du 17 octobre 2022).

Le budget annexe a été réorganisé afin de faire apparaître les investissements pour les 3 sites communautaires. Ceux-ci sont principalement dédiés à la sécurisation de l'activité ski, à la diversification des activités estivales et au traitement des problématiques d'accès et de gestion des flux. L'ambition politique est d'engager les stations communautaires dans une stratégie de transition.

Volet station des 7 Laux :

Le contrat d'affermage signé avec la SEMLG prévoit la réalisation d'un PPI se composant d'une part, d'investissements visant à sécuriser le domaine skiable et l'activité ski alpin dans les prochaines années et à adapter les infrastructures aux besoins et attentes de la clientèle, et d'autre part de dépenses règlementaires (grandes inspections du parc des remontées mécaniques et remplacement de matériel structurant).

Les grands chantiers de 2023 vont contribuer à renforcer la sécurisation globale de la station à plusieurs niveaux :

- sécurisation du domaine skiable : poursuite du travail de création d'une piste bleue retour station (Pipay et Prapoutel) pour les débutants,
- sécurisation de l'enneigement du domaine : réseau neige de culture secteurs débutants, étude pour un lac multi-usages,
- sécurisation des salariés et usagers : remplacement annuel du parc de dameuses, grandes inspections règlementaires, système de déclenchement préventif d'avalanches,
- sécurisation de la station 4 saisons : définition et déploiement d'un schéma de circulation de la station, développement des activités estivales (terrain multi-sport et piste verte VTT).

Plus globalement, les premières études de programmation pour la mise en œuvre du projet de station à horizon 2050 seront lancées en 2023.

Enfin, une partie des missions de l'EPIC seront intégrées au contrat d'affermage de la SEM.

Volet Col de Marcieu :

Dans la continuité des investissements de 2022, certains équipements été et hiver du Col de Marcieu nécessitent d'être repris, modernisés ou repensés dans une logique de multisaisonnalité. Une enveloppe dédiée au réaménagement global est prévue en 2023, dans le cadre d'une stratégie globale et pluriannuelle de requalification du site. Au-delà de cette enveloppe, le remplacement du télésiège des Euilles est prévu en 2023 dans une logique de réversibilité été / hiver des équipements.

La station fera également l'objet d'une étude pour la définition et le déploiement d'un schéma de circulation.

Volet Collet :

Afin de préparer la dissolution de l'EPIC Domaines skiables, la DSP de la station du Collet a été lancée et attribuée à la SEMLG lors du conseil communautaire du 17 octobre 2022.

Les grands chantiers de 2023 vont contribuer à renforcer la sécurisation globale de la station à plusieurs niveaux :

- sécurisation du domaine skiable et de l'enneigement du domaine skiable : études préalables à la restructuration et à l'aménagement du domaine skiable, remplacement des luminaires pour le ski nocturne,
- sécurisation des salariés et usagers : remplacement dameuse, grande inspection règlementaire,
- sécurisation de la station 4 saisons : définition et déploiement d'un schéma de circulation de la station, développement des activités estivales (terrain multi-sport).

Chiffres clés

- Les 7 Laux

Sécurisation de l'enneigement du domaine : 108 755 € HT

Sécurisation des salariés et usagers : 1 932 265 € HT

Sécurisation de la station 4 saisons : 231 500 € HT

- Col de Marcieu

Réaménagement global du site et équipement d'exploitation : 500 000 € HT

- Le Collet

Sécurisation du domaine skiable : 160 000 € HT

Sécurisation des salariés et usagers : 548 000 € HT

Sécurisation de la station 4 saisons : 144 500 € HT

Petite enfance / enfance jeunesse

Principales orientations

- création d'une politique pour les enfants porteurs de handicap accueillis en structure petite enfance et en accueil individuel (assistants maternels et gardes à domicile).
- améliorer les conditions d'accueil des enfants en construisant ou rénovant des structures d'accueil (pôles enfance à Allevard et Lumbin/La Terrasse, construction d'un nouveau LMA aux Adrets) ;
- garantir la continuité de service en matière d'accueil des enfants en centres de loisirs en revalorisant le niveau minimum salarial des animateurs occasionnels dans l'objectif de pouvoir ouvrir les équipements à hauteur de leur capacité d'accueil ;
- promouvoir et soutenir l'accueil individuel des enfants en accompagnant les professionnels par le Relais Petite Enfance ;
- accompagner et développer le soutien à la parentalité (diverses actions menées par les Relais Petite Enfance, expérimentation de groupes de parole en direction des parents portée par le Caf et le Laep le cerf-volant, création d'un 5^{ème} Laep sur le Plateau des Petites Roches etc.) ;
- replacer la famille au cœur du processus des modes d'accueil autour du parcours de l'enfant de 0 à 17 ans (point Informations familles).

Une priorité : offrir les meilleures conditions d'accueil des enfants de 0 à 11 ans

Dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse, la communauté de communes Le Grésivaudan met en place, en étroite collaboration avec les communes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Département de l'Isère (service PMI), des actions et des services qui répondent aux besoins des familles et des professionnels de son territoire.

Le partenariat avec la CAF de l'Isère et les actions et projets inscrits dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), puis de la Convention territoriale Globale (CTG) à partir du 1^{er} janvier 2022 permettent de mettre en place une gestion optimisée et harmonisée des services et des équipements enfance et jeunesse intercommunaux et d'améliorer régulièrement les conditions d'accueil des jeunes enfants.

Une compétence partagée

Depuis sa création en 2009, la communauté de communes n'exerce pas la compétence enfance et jeunesse de manière pleine et entière sur le territoire : celle-ci est partagée avec les communes. Depuis 2020, cette compétence s'exerce à périmètre constant.

- **pour le secteur petite enfance** (0-3 ans) : 17 multi-accueils, 9 relais petite enfance (anciennement relais assistants maternels) et 4 lieux d'accueils enfants parents (LAEP) ;
- **pour le secteur enfance et jeunesse** (11-17 ans) : 5 accueils de loisirs (ALSH), répartis sur l'ensemble du territoire et un accueil jeunes sur le Balcon de Belledonne.

Depuis plusieurs années, un travail conséquent est réalisé au sein de la DEJP afin de maîtriser, voire de diminuer les charges de fonctionnement et d'investissement courant des équipements.

Chiffres clés

Coût fonctionnement courant des équipements petite enfance et enfance jeunesse (hors RH)

Multi-accueils : 695 837 €

Relais petite enfance (RPE) : 75 847 €

Lieux accueil enfants parents (LAEP) : 25 215 €

ALSH : 598 948 €

Coût RH des équipements petite enfance et jeunesse (hors création de poste) : 8 365 695 €

Recettes des équipements petite enfance et jeunesse : 4 376 390 €

Reste à charge des équipements petite enfance et jeunesse : 5 706 235 €

Projets structurants 2022

Pôle enfance Allevard : suite des travaux 300 000 € TTC

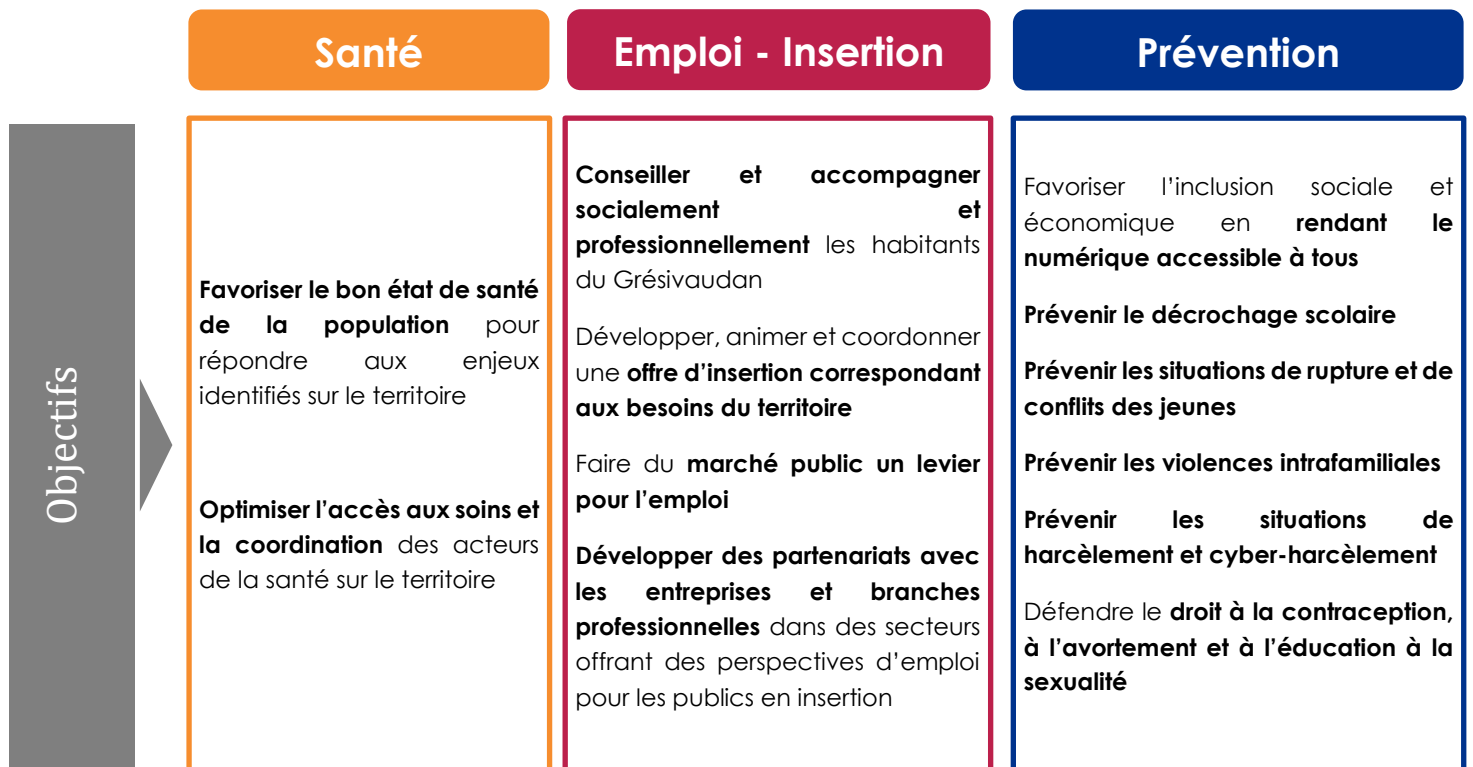
Nouveau multi-accueil des Adrets : 600 000 € TTC

Réaménagement de la cuisine du multi-accueil de Crolles Les Boutchous : 50 000 € TTC

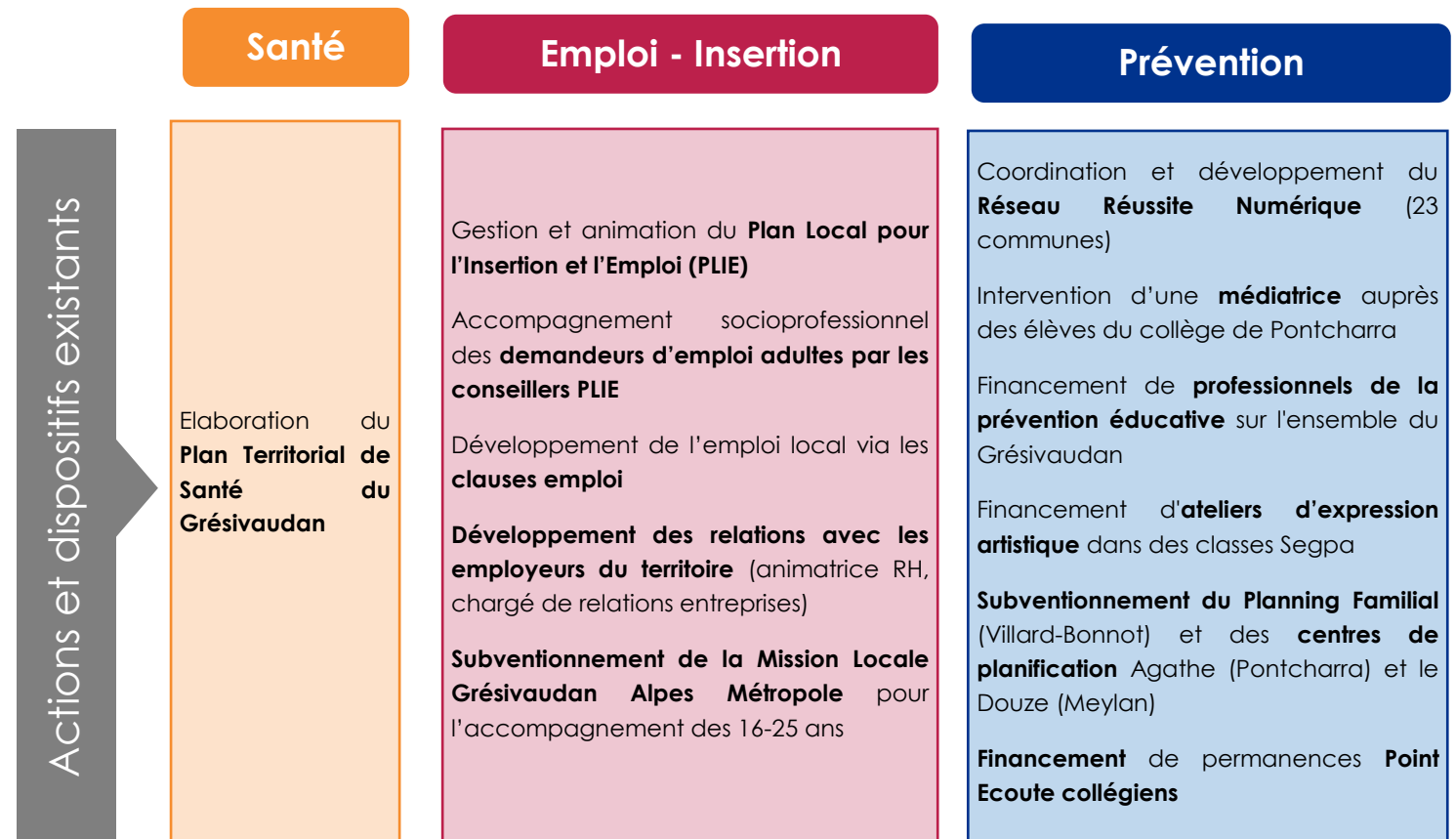
A noter : le Pôle enfance à Lumbin : 1 800 000 € TTC au PPI (2024/2025)

Santé / Emploi – Insertion / Prévention

Les politiques mises en œuvre



Les actions opérationnelles et les dispositifs



La communauté de communes accompagne :

- Les jeunes générations par des actions de prévention ciblées et également dans le cadre de sa politique emploi/insertion (la CCLG est l'un des principaux financeurs de la Mission Locale Grésivaudan-Alpes-Métropole)
- Les demandeurs d'emploi, au moyen de services (avec le Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE) et d'actions spécifiques (heures d'insertion intercommunales pour l'insertion par l'activité économique, plateforme de services pour les demandeurs d'emploi de longue durée, aides à la mobilité...).

Chiffres clés

Emploi - Insertion :

Relancer l'action "mobilité" à destination des adultes en démarche de recherche d'emploi ou d'insertion portée dans le cadre d'un marché public : 45 000 €

Santé :

- Acheter un local type T5 pour l'installation d'une antenne "SOS médecin" sur le Haut Grésivaudan : 300 000 € (local qui sera par la suite racheté par l'association au bout de 2 ans de fonctionnement)
Pour rappel : Etude du projet en cours
- Soutenir des actions et des initiatives dans le cadre de la mise en œuvre du plan territorial de santé : 25 000 €
- Subventionner des associations ou structures dans le cadre de la mise en œuvre du plan territorial de santé : 30 000 €

Sécurité

Le développement de la vidéo protection pour renforcer les dispositifs de prévention situationnelle est un des axes du plan d'actions visant à préserver la tranquillité publique et à lutter contre la délinquance, élaboré dans le cadre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (SISPD).

Le dispositif de vidéo protection est un outil majeur dans la lutte contre la délinquance dont le développement doit être cohérent et coordonné afin d'améliorer la couverture du territoire, la réactivité efficace et la coordination des interventions des forces de l'ordre.

Ce dispositif contribue à des missions de sécurité préventives et coercitives, il participe à la dissuasion, contribue à lutter contre le sentiment d'insécurité et concourt à l'augmentation du taux d'élucidations.

Sur le territoire du Grésivaudan, l'objectif principal de ce dispositif est le contrôle des flux permettant des investigations a posteriori.

Ce contrôle des axes de circulation principaux suivant des points choisis permet de jalonner les flux de circulation et d'identifier les auteurs d'actes délictueux sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, dans le prolongement de son projet de territoire, la communauté de communes Le Grésivaudan a souhaité affirmer sa fonction d'établissement public intercommunal « ressource et support » au profit des communes.

Les objectifs du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) s'inscrivent totalement dans cette démarche de mutualisation des moyens.

Ainsi, dans la continuité de ce qui a déjà été fait avec l'interopérabilité radiocommunication, la mutualisation des polices municipales ou la mise en œuvre de la vidéo protection, un "réseau des polices municipales du Grésivaudan" a été créé.

Par ce réseau et sans être exhaustif, le CISPD peut plus légitimement acquérir et mettre à disposition des équipements communs (bavard, cinémomètre...) et financer des formations.

Solidarités intercommunales et partenariats institutionnels

Deux axes sont portés par la communauté de communes en matière de solidarités :

- En élaborant un pacte financier et fiscal, la communauté de communes affirme sa volonté de soutenir ses communes membres, notamment à travers :
 - l'augmentation de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire,
 - l'instauration de fonds de concours adossés à la dotation départementale dédiés aux petites communes et de fonds de concours destinés à soutenir les projets supra communaux,
 - la mise en place d'une ingénierie / appui technique dont les modalités d'organisation restent encore à définir.

(Cf § IV – Le pacte financier et fiscal)

- La communauté de communes souhaite proposer une offre élargie de service au public au sein d'un guichet unique (Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique) → Création d'Espaces France Services.

Cette labellisation permet de proposer à minima les démarches relevant des organismes suivants :

- Caisse d'allocations familiales,
- Ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Economie (Finances publiques),
- Caisse nationale d'Assurance maladie,
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Pôle emploi,
- La Poste.

Ce socle de services peut être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.

Après la création en juillet d'un EFS géré par La Poste sur le Plateau des Petites Roches, ouverture d'un EFS intercommunal le 17 octobre à Pontcharra.

Chiffres clés

Louer les locaux : 35 000 € et les aménager : 200 000 €

Sports et loisirs

La communauté de communes souhaite poursuivre son action en matière de politique sportive sur le territoire et ce non seulement à travers le fonctionnement des équipements communautaires (gymnases, piscines, base de loisirs...), mais aussi en soutenant les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire ou encore en favorisant la découverte de différentes activités sportives.

Principales orientations

- Projet de reconstruction du gymnase Cucot à Pontcharra et du snack du lac de La Terrasse
- Réfection totale du terrain de football du gymnase du collège de Saint-Ismier
- Maintien et renforcement d'organisations événementielles, et notamment :
 - 2^{ème} édition de l'épreuve cycliste féminine de haut niveau, 100 % sur notre territoire intitulée l'Alpes Grésivaudan Classic
 - actions conduites dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 »
 - soutien à des événements majeurs du territoire en lien avec la politique attractivité
- Soutien aux associations et sportifs de haut niveau dans le cadre de la charte de partenariat sportif
- Aménagement, isolation thermique ou modernisation de certains espaces dans les gymnases
- Renouvellement de matériels de sport

Principales orientations de la politique des sports et des loisirs pour 2023

- Amélioration de la pratique sportive avec la finalisation de nouveaux aménagements : construction d'un mur d'escalade dans la gymnase « Le Plateau » sur la commune du Plateau des Petites Roches et remplacement de celui du gymnase de Saint-Ismier.
- Lancement de deux programmes majeurs d'investissement :
 - reconstruction du gymnase Cucot à Pontcharra
 - reconstruction du snack de la base de loisirs du lac de La Terrasse
- Selon la décision du conseil communautaire, intégration des piscines d'été dans le cadre du transfert sollicité par 3 communes du territoire
- Maintien et renforcement des actions en lien avec la labellisation « Terre de Jeux 2024 » favorisant le développement de l'animation sportive sur le territoire auprès des différents publics.
- Pour les deux piscines intercommunales, poursuite de l'optimisation de l'enseignement de la natation auprès des scolaires engagée depuis 2021 pour une meilleure qualité d'accueil et de pratique, et poursuite des réflexions avec la direction des services de l'éducation nationale en 2022 pour l'accueil du public scolaire.
- Poursuite de l'application de la nouvelle charte de partenariat sportif : soutien aux associations, athlètes de haut niveau, aux manifestations, à l'UNSS

Investissements en 2023

- Construction du gymnase Cucot à Pontcharra (400 000€ TTC)
- Reconstruction du snack de la base de loisirs de La Terrasse (60 000€ TTC)
- ⊖ Murs d'escalade à Saint-Ismier (prévision 145 000 € TTC) et dans le gymnase du Plateau des Petites Roches (prévision 135 000€ TTC)
- Terrain de football à proximité du gymnase du collège de Saint- Ismier (675 000€ TTC)

Tourisme et attractivité

Principales orientations

- La définition d'une politique attractivité du territoire, transversale et s'appuyant sur la diversité des atouts du territoire,
- En lien, le soutien renforcé aux événements structurants du territoire,
- La mise en œuvre opérationnelle des camps de base activités de pleine nature, dont l'année 2022 a été dédiée à la définition des projets,
- Le lancement de deux nouveaux projets structurants : la refonte de l'offre de transports et mobilités touristiques, et l'actualisation de la stratégie du tourisme et des loisirs à horizon 5 ans, comprenant un volet sur le handisport.

L'action tourisme et attractivité du territoire se structure autour de 4 axes majeurs.

1. Définir une politique d'attractivité du territoire

C'est la priorité pour la suite du mandat politique.

Des moyens importants sont dédiés en 2023 pour mener cette mission : accueil d'un alternant pendant un an, et recrutement d'un bureau d'études spécialisé (84 000 € TTC) pour définir un plan d'actions dont les premières mises en œuvre devraient débuter dès la fin de l'année 2023.

Objectifs principaux : préciser le positionnement et l'ambition du territoire du Grésivaudan, les axes et thématiques prioritaires (résidentiel, économie, partenariats, événementiel sportif, gastronomie, culture, patrimoines...). Ce travail se fera en co-construction avec l'ensemble des Vice-Présidents.

En parallèle, de nouveaux partenariats sont noués (Grenoble Alpes, Cluster Montagne et Club Euro Alpin), notre présence sur les salons événementiels est maintenue (Mipim, salon de l'escalade...) et le soutien aux événements phares du territoire est renforcé (Belle Etoile, Echappée Belle...). Un budget de 67 000 € est dédié à l'ensemble de ces actions.

2. Actualiser et poursuivre le développement touristique

L'actualisation du schéma de développement du tourisme et des loisirs 2018-2023 sera lancée en cours de l'année 2023, afin de :

- actualiser la stratégie du tourisme et des loisirs, afin d'y intégrer les enjeux nouveaux du territoire, comme le handisport,
- rédiger une convention d'objectifs pour l'OT Belledonne-Chartreuse,
- préfigurer un observatoire touristique du Grésivaudan

Un budget de 60 000 € TTC est prévu pour la définition de cette nouvelle feuille de route à horizon 5 ans.

Cette stratégie actualisée s'appuyera sur les deux projets structurants suivants :

- la mise en œuvre opérationnelle des camps de base activités de pleine nature, dont un budget de 200 000 € TTC est prévu pour les actions en maîtrise d'ouvrage du Grésivaudan,
- la refonte de l'offre de transports et mobilités touristiques à l'échelle du territoire, pour laquelle une étude est menée à hauteur de 30 000 € TTC en 2023.

Afin de s'inscrire dans les dynamiques de massif, une cotisation à Chartreuse Tourisme est prévue à hauteur de 22 000 €.

3. Soutenir les projets structurants pour l'économie touristique et l'attractivité du territoire

L'accompagnement financier et en ingénierie des projets structurants se poursuit, avec l'identification d'une enveloppe budgétaire de 1 150 000 € en 2023. Destinée à soutenir l'ensemble des destinations touristiques du territoire (hors stations communautaires), ce fonds participe à la montée en gamme de l'offre, l'amélioration de l'accueil des publics, la rénovation et la modernisation des équipements, ou la création de nouvelles offres.

En 2023, ce fonds sera notamment mobilisé pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle des camps de base activités de pleine nature dans la réalisation des projets en cours de définition dans le cadre de l'AMO porté par l'intercommunalité.

4. Soutenir l'office de tourisme communautaire Belledonne-Chartreuse

Afin d'accompagner la structuration et le plan d'actions de l'office de tourisme Belledonne-Chartreuse, la subvention de 1 500 000 € est reconduite et les recettes de la collecte de la taxe de séjour intercommunale (200 000 € estimés) lui seront reversées.

IV – Le pacte financier et fiscal

Présenté au conseil communautaire le 28 novembre, lors du vote des orientations budgétaires 2023, le Pacte Financier et Fiscal (PFF) apparaît comme un levier structurant pour poser les bases d'une nouvelle gouvernance financière sur le territoire du Grésivaudan.

L'enjeu est de taille : il porte sur la capacité de l'intercommunalité à optimiser sa politique de solidarité et à maîtriser ses charges de fonctionnement. Il s'agit de remettre à plat, à l'aune de la nouvelle donne financière et fiscale, les relations tissées au fil des années sur le territoire entre les communes et la communauté. Il s'agit encore de préserver l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissements indispensables au développement du territoire. Il s'agit surtout de se doter d'outils de concertation et de coordination pour anticiper les évolutions à venir.

Le Pacte Financier et Fiscal, dont l'élaboration se doit collective, s'axe autour des objectifs suivants :

- Viser à permettre la soutenabilité des priorités politiques au sein du territoire, en référence au projet de territoire ;
- Porter sur l'allocation des ressources au sein du bloc communal ;
- Réduire les disparités territoriales entre les charges supportées et les recettes perçues par les membres de l'ensemble intercommunal (communauté et communes membres).

Pour mener à bien cette démarche, tous les acteurs du bloc communal se sont mobilisés : les communes avec la mise en place de conférences des maires, la commission intercommunale des finances qui sera régulièrement sollicitée et enfin le bureau communautaire.

La première étape a consisté à **établir un diagnostic financier et fiscal partagé du territoire** destiné à :

- Évaluer les forces et les faiblesses du territoire en matière de ressources et de charges ;
- Mettre à plat les relations financières croisées entre les communes et la communauté ;
- Apprécier la situation financière en dynamique, à travers l'établissement d'une situation rétrospective, qui servira de support à une projection prospective.

Ce diagnostic a permis d'élaborer une cartographie de la situation, point de départ pour déterminer comment accomplir les politiques communes et partagées envisagées pour développer le territoire.

Il a conclu sur une situation financière saine du bloc communal qui dispose des moyens nécessaires à ses ambitions et qui est aujourd'hui en capacité de consolider / développer ses politiques publiques tout en sécurisant l'avenir. Néanmoins, une disparité entre les communes est réelle : situation financière plus ou moins saine voire tendue avec des marges de manœuvres fiscales plus ou moins existantes, notamment sur les moins peuplées d'entre elles.

La deuxième étape a consisté à **définir les axes qui permettront de répondre aux enjeux du territoire mentionnés dans le projet de territoire**, pour aboutir à la mobilisation de leviers.

Les principes retenus, identifiés comme pistes de réduction des inégalités de richesse et de charges, à inscrire dans le Pacte Financier et Fiscal, sont les suivants

- Partager encore davantage le fruit du développement de la communauté de communes au sein du bloc communal, se traduisant par une augmentation significative de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ;
- Acter l'accompagnement financier en investissement des communes, se déclinant notamment par la mise en place d'un fonds de concours à destination des petites communes adossé à la dotation territoriale versée par le Département de l'Isère, la création d'un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement structurants dont le rayonnement dépasse le seul périmètre communal et une clarification des fonds de concours communautaires ;
- Mettre en place un appui technique / ingénierie de la communauté de communes à ses communes membres, dont le contour reste encore à définir ;
- Mener une réflexion, dans un deuxième temps, sur les sujets fiscaux qui lient les communes et la communauté de communes : répartition du foncier économique...

V – Les orientations financières

Les orientations budgétaires 2023 de la communauté de communes se veulent réalistes en s'appuyant sur des **hypothèses** d'évolution prudentes et maîtrisées :

→ Les recettes de fonctionnement

- ✓ Evolution prudente des bases fiscales :
 - 2023 : +6% pour les TF / + 3% pour la CFE / +3 % pour la THRS
 - Années suivantes : +2%
- ✓ Maintien des taux au niveau de 2022 (CFE, TFPB, TFPNB, TEOM)
- ✓ Maintien du produit GEMAPI
- ✓ Stagnation des autres recettes fiscales (TASCOM, IFER)
- ✓ Estimation des contributions perçues :
 - Stagnation : FNGIR et DCRTD / DGF / Fraction de TVA issue de la suppression de la TH
 - Progression de la CVAE de 5% en 2023 puis stagnation de la fraction de TVA versée
- ✓ Reconduction de la plupart des tarifs à hauteur de ceux votés en 2022 avec un travail à mener sur leur évolution

→ Les dépenses courantes de fonctionnement et la dette

- ✓ Estimation du coût des fluides en 2023 à 1.5 M€ supplémentaire par rapport la consommation attendue en 2022 (soit multiplié par 2.5), puis indexation annuelle de 5 %
- ✓ Prévision en 2023 des autres charges à caractère général en limitant leur augmentation à hauteur du CA 2022 projeté en linéaire sur la fin de l'exercice augmenté de 6.2% (taux inflation annuel connu ce jour), puis indexation annuelle de 2% les années suivantes
- ✓ Evolution annuelle des charges de personnel à périmètre constant de +2% (hors 2023, qui intègre les impacts « année pleine » des nouveaux arrivants 2022, l'augmentation du point d'indice, les avancements d'échelons ou de grades, les promotions internes ...)
- ✓ Intégration des annuités réelles de la dette en cours

→ La solidarité nationale et au sein du territoire

- ✓ Augmentation annuelle du FPIC et de la contribution au redressement du déficit public (+2%)
- ✓ Maintien des attributions de compensation (AC) au niveau de 2022 hors nouveau transfert de charges
- ✓ Augmentation de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de 2.3 M€ en la portant de 1.7 M€ à 4 M€
- ✓ Confirmation et intégration dans le PPI des 2 nouveaux fonds de concours créés :
 - Aide aux petites communes adossée à la dotation territoriale
 - Aide aux investissements « supra-communaux »

→ Les politiques publiques

- ✓ Poursuite des politiques engagées sans lancement de nouvelles actions
- ✓ Maintien des subventions de fonctionnement versées à des tiers
- ✓ Réflexion sur la prise en charge dans le budget principal des investissements importants à réaliser en matière d'alimentation en eau sous réserve de la faisabilité

→ **Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

Décliné par politique, le PPI aujourd'hui actualisé, à confirmer lors du vote des budgets primitifs, se présente de la façon suivante :

Montant en M€ HT net (Dépenses – recettes)

Politique	2023	2024	2025	2026
Agriculture / forêt	0.2	0.3	0.3	0.4
Aménagement / habitat / logement	5.4	4.7	4.5	3.4
Commerce, artisanat et services	0.4	0.4	0.4	0.4
Culture	1.1	-0.5 Rec > dép	2.1	0.5
Economie et développement industriel	11.7	17.4	13.4	4.5
Emploi, insertion, prévention et santé	2.5	0.8	-	-
Environnement, énergie et innovation	1.4	2.0	1.8	2.1
Gestion des déchets	2.8	4.0	4.6	3.1
Mobilités et déplacements	1.1	3.5	4.3	6.8
Montagne	4.8	13.0	7.8	1.7
Petite enfance et jeunesse	1.4	0.2	1.4	0.1
Solidarité et lien social	0.9	0.2	0.2	0.2
Solidarités intercommunales	2.2	1.0	1.0	1.0
Sports et loisirs	1.4	0.3	2.6	0.1
Tourisme	2.5	1.9	1.3	-

→ **Les modes de financement**

- ✓ Estimation d'un résultat annuel reporté (Fonctionnement + investissement) de 10 M€ par an
- ✓ Affectation de la totalité de l'épargne nette annuelle au financement des investissements de l'année
- ✓ Recours à l'emprunt pour la totalité du reste à financer (3.5% sur 25 ans)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

Afin d'éclairer le débat des orientations budgétaires 2023, une **prospective 2023-2026** a été élaborée en retenant le périmètre du budget principal et des budgets annexes n'ayant pas l'obligation de s'équilibrer (hors budgets relatifs à l'eau et assainissement, à la montagne en gestion déléguée et au camping) et sur la base de la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement qui ajusté sera présenté au vote en même temps que les budgets primitifs 2023.

Le résultat est le suivant :

En K€		2023	2024	2025	2026
Section de fonctionnement					
RECETTES	013- Atténuation de charges (remb charges de pers)	150	155	155	160
	70 - Produits service, domaines et ventes	2 700	2 700	2 700	2 700
	73 - Impôts et taxes	69 900	70 200	70 700	71 100
	74 - Dotations et participations	25 500	25 500	25 500	25 500
	75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000	1 000	1 000
	Sous-total des recettes de gestion courante				
	76 - Produits financiers	-	-	-	-
	77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-
	78 - Reprise de provisions	-	-	-	-
	Total des recettes réelles	99 250	99 555	100 055	100 460
DEPENSES	011 - Charges à caractère général	9 500	9 900	10 300	10 500
	012 - Charges de personnel	28 500	29 000	29 600	30 200
	014 - Atténuation de produits	39 470	39 440	39 500	39 580
	65 - Autres charges de gestion courante (Dont subventions versées aux budgets annexes hors eau et assainissement, montagne et camping)	10 900	10 710	10 525	10 540
	Sous-total des dépenses de gestion courante	88 370	89 050	89 925	90 820
	66 - Charges financières	670	950	1 300	1 300
	67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	-
	68 - Dotations provisions	200	100	100	100
Total des dépenses réelles	89 240	90 100	91 325	92 220	
Epargne brute		10 010	9 455	8 730	8 240

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

En K€	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	10 010	9 455	8 730	8 240
16 - Remboursement du capital	1 880	2 000	2 300	2 500
Epargne nette	8 130	7 455	6 430	5 740
Investissements nets à financer (PPI)	26 300	30 200	29 200	16 200
Mode de financement				
Epargne nette	8 130	7 455	6 430	5 740
Résultats antérieurs	10 000	10 000	10 000	10 000
Emprunts	8 170	12 745	12 770	-
Capital restant dû	27 400	33 900	40 400	54 600
Durée de désendettement	2.82	3.61	5.09	6.63

Les simulations obtenues sont conformes aux **seuils prudeniels** préconisés par la commission des finances :

- Niveau d'épargne nette aux alentours de 5 M€
- Durée de désendettement inférieure à 10 ans

VI – Les ressources humaines

Le mandat devant nous s'oriente vers la consolidation des politiques publiques exercées et ne génèrera pas de nouveaux transferts de compétences ou d'équipements structurants.

Il s'agit de consolider les fondamentaux tels que la relation aux communes, la qualité du service rendu, la relation à l'usager, la modernisation de l'administration et la mise en acte du projet de territoire.

La Communauté de communes poursuit ses projets en matière de ressources humaines.

Ainsi, dans la continuité des projets structurants des années passées (mise en place du Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), le passage aux 1607 heures, la mise en œuvre d'un protocole télétravail et le déploiement du document unique permettant l'élaboration des plans d'actions nécessaires en matière de santé au travail), la collectivité souhaite retravailler sa politique d'action sociale.

En effet les transferts de compétence et intégrations successives de ces 10 dernières années n'ont pas permis de finaliser la construction d'une politique Ressources Humaines homogène dans ce domaine. Diverses actions ont donc pu être proposées aux agents que ce soit dans leur vie professionnelle et/ou personnelle au travers de nombreux dispositifs de soutiens financiers ou sociaux qui seront pour partie requestionnés (participation mutuelle et prévoyance, mise en œuvre d'un fond d'action sociale, proposition de tickets restaurants, prise en charge de l'adhésion annuelle au CNAS,...).

Ce projet, imposé pour pour partie par l'évolution du cadre règlementaire, montrent une implication forte de cette nouvelle mandature sur les projets sociaux de notre collectivité qui s'intégreront également dans notre projet d'administration.

Concernant l'évolution de la masse salariale, la communauté de communes prévoit, dans sa trajectoire budgétaire, une augmentation prévisionnelle à 2% par an (hors impacts « année pleine » des nouveaux arrivants 2022, l'augmentation du point d'indice, les avancements d'échelons ou de grades, les promotions internes ...).

Pour l'exercice 2023, les charges de personnel ont été évaluées au réel pour les budgets annexes (sur la bases des rémunérations projetées au 31/12/2022, qui tiennent compte de l'augmentation.

S'agissant des effectifs, à ce jour, la collectivité compte 689 emplois permanents occupés, représentant près de 649,12 ETP au 31 octobre 2022, auxquels il faut ajouter 90 postes vacants (79.37 ETP) dont soit les offres sont en cours ou en attente de lancement, soit l'arrivée des candidats retenus est attendue. A cela nous pouvons ajouter 155 emplois non permanents (remplacements, accroissements et saisonniers).

Rappel de quelques éléments du rapport égalité Femmes-Hommes présenté au conseil communautaire sur les effectifs 2021 :

1. Répartition des effectifs par filière (emplois permanents et non permanents)

TOUS LES AGENTS HORS ELUS			
Filières	Nbr d'agents	Hommes	Femmes
Administrative	185	36	149
Animation	39	10	29
Culturelle	35	6	29
Médico-Sociale	289	11	278
Sportive	21	14	7
Technique	241	175	66
Apprenti	19	2	17
Stagiaire école	1	0	1
TOTAL	830	254	576

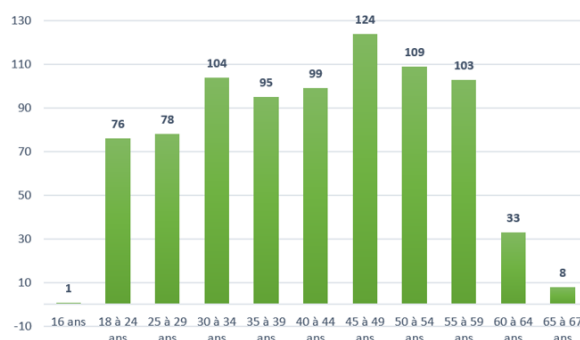
➤ Zoom sur les agents permanents

Comparatif 2020-2021 par catégorie :

	Catégorie A 2020	Catégorie A 2021	Catégorie B 2020	Catégorie B 2021	Catégorie C 2020	Catégorie C 2021
Femmes	76%	74%	62%	53%	70%	70%
Hommes	24%	26%	38%	47%	30%	30%

3. Répartition des effectifs par tranche d'âges

TOUS LES AGENTS HORS ELUS			
Tranches d'âges	Femmes	Hommes	Total
16 à 19 ans	8	5	13
20 à 24 ans	49	15	64
25 à 29 ans	57	21	78
30 à 34 ans	71	33	104
35 à 39 ans	66	29	95
40 à 44 ans	73	26	99
45 à 49 ans	88	36	124
50 à 54 ans	67	42	109
55 à 59 ans	68	35	103
60 à 64 ans	23	10	33
65 à 67 ans	6	2	8
Total	576	254	830



Les grands projets RH

L'actualisation de sa politique sociale

Dans les axes majeurs de cette année, la collectivité souhaite ré questionner sa politique action sociale. En effet, les dernières actualisations juridiques relatives à la protection sociale complémentaire (PSC) sont une opportunité pour la collectivité d'introduire, avec nos nouveaux représentants du personnel, notre dialogue social.

Ce dialogue va permettre d'instaurer une politique plus homogène sur l'action sociale au sens large puisque plusieurs axes seront abordés : la Protection Sociale Complémentaire (PSC) sur le volet participation prévoyance et mutuelle, les titres restaurants, notre adhésion au CNAS, ainsi que le versement de notre subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) interne à la collectivité, l'adhésion au service social et notre Fonds d'Action Sociale (FAS), le forfait mobilités durables

Outre la mise en conformité avec les textes réglementaires, les enjeux identifiés par la collectivité permettront de gagner en lisibilité, transparence et équité.

La délibération fixant les modalités de ces évolutions sera présentée en cours d'année.

Les actions menées pour la lutte contre l'absentéisme

L'absentéisme dans les collectivités territoriales augmente depuis 2007 et ce phénomène est encore plus vrai depuis la crise sanitaire liée à la COVID-19. Notre collectivité n'est pas épargnée. Aussi, si nous souhaitons agir sur la maîtrise de notre masse salariale, la réduction de nos dépenses par la diminution de l'absentéisme est un levier. Dans le cadre du plan d'actions relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'EHPAD, des premières actions pourront être mises en place.

La poursuite des actions de prévention des risques professionnels

Dans la poursuite du déploiement de notre Document Unique et de son logiciel, certaines actions de prévention pertinentes et correctives couvrant plutôt des dimensions techniques ont pu être identifiées et seront mises en œuvre tout au long de l'année 2023 afin d'agir à court et moyen terme sur l'ensemble des processus de prévention, mais aussi de contribuer à la réduction de notre absentéisme (achat de matériel ergonomique pour la prévention des TMS ou encore la mise en place d'actions de formation).

VII – La dette

1 – La dette propre

Situation au 1^{er} janvier 2023 - Tous budgets confondus

(Source : Finance Active)

1 Les ratios d'endettement

Source : comptes administratifs	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio de désendettement (En années)	1.61	1.72	2.32	2.06	2.10
En cours de la dette (En € par habitant)	226.43 €	687.82 €	680.59 €	620.01 €	655.76 €
Annuité (En € par habitant)	17.60 €	71.37 €	82.01 €	79.79 €	79.89 €

2 La répartition par budget

Budget	Capital restant dû
Budget principal	7 069 990.25 €
Budget autonome « Collecte, traitement et valorisation des déchets »	12 469 089.05 €
Budget annexe « Montagnes en gestion déléguée »	10 979 454.94 €
Budget annexe « Zones communautaires »	146 392.52 €
Budget autonome « Eau »	25 175 621.15 €
Budget autonome « Assainissement »	15 581 306.94 €
Total	71 421 854.85 €

3 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
71 421 854.85 €	2.34 %	2053	205

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

4 La dette sur les 5 prochaines années

	2023	2024	2025	2026	2027
Capital	6 571 594 €	6 222 449 €	5 943 983 €	5 129 901 €	4 844 142 €
Intérêts *	1 753 482 €	1 648 414 €	1 427 722 €	1 276 594 €	1 157 013 €
Taux moyen	2.51 %	2.53 %	2.45 %	2.43 %	2.44 %

* Estimation

5 La dette par type de taux

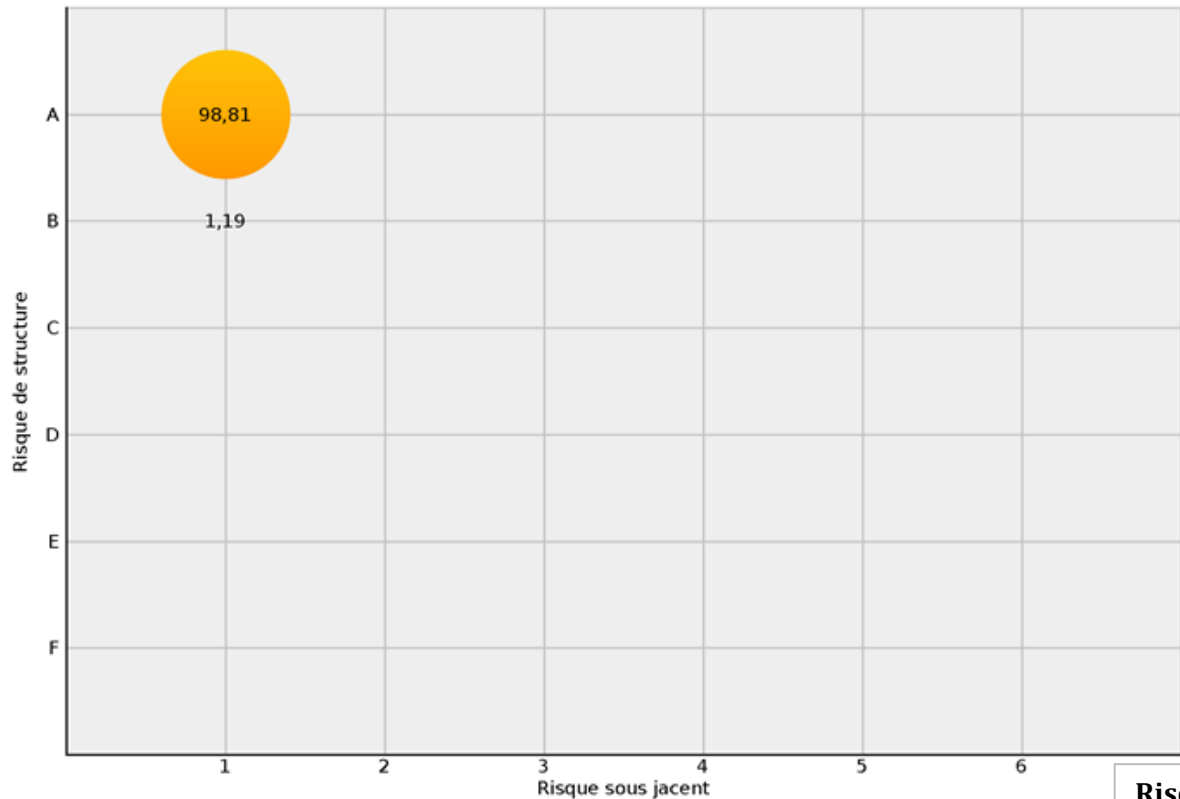
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	51 443 383.88 €	72.03 %	2.31 %
Variable couvert	1 030 677.54 €	1.44 %	1.48 %
Variable	13 968 379.57 €	19.56 %	2.23 %
Livret A	4 129 983.94 €	5.78 %	2.97 %
Barrière	849 429.92 €	1.19 %	4.14 %
Ensemble des risques	71 421 854.85 €	100.00 %	2.34 %

6 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	23 328 971.26 €	32.66 %	
SFIL CAFFIL	19 667 239.86 €	27.54 %	
ARKEA	10 207 142.87 €	14.29 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 307 850.89 €	8.83 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 717 545.95 €	3.81 %	1 272 786.20 €
CREDIT AGRICOLE	2 344 608.33 €	3.28 %	
CACIB ex BFT	2 344 816.26 €	3.28 %	906 016.32 €
LA BANQUE POSTALE	1 950 000.00 €	2.73 %	
CREDIT MUTUEL	1 195 902.22 €	1.67 %	
CE RHONE ALPES	576 057.47 €	0.81 %	
SOCIETE GENERALE	397 615.81 €	0.56 %	
CACIB	320 000.00 €	0.45 %	
CRAM	64 103.93 €	0.09 %	
Ensemble des prêteurs	71 421 854.85 €	100 00 %	2 178 802.52 €

7 La dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Le graphique montre que la situation de la communauté de communes est très saine en matière d'emprunt, puisque son encours ne présente qu'un risque très faible en termes de taux et de type de produits souscrits.

2 – La dette garantie

Situation au 1^{er} janvier 2023

(Source : Finance Active)

1 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Dernière année garantie	Nombre de lignes
66 732 410.06 €	1,77 %	2104	472

2 La dette sur les 5 prochaines années

	2023	2024	2025	2026	2027
Capital	4 164 469 €	3 208 228 €	2 677 373 €	2 149 171 €	2 175 579 €
Intérêts *	1 189 398 €	1 668 165 €	1 513 167 €	1 382 899 €	1 324 321 €
Taux moyen	2.30 %	2.64 %	2.48 %	2.40 %	2.42 %

* Estimation

3 La dette par type de taux

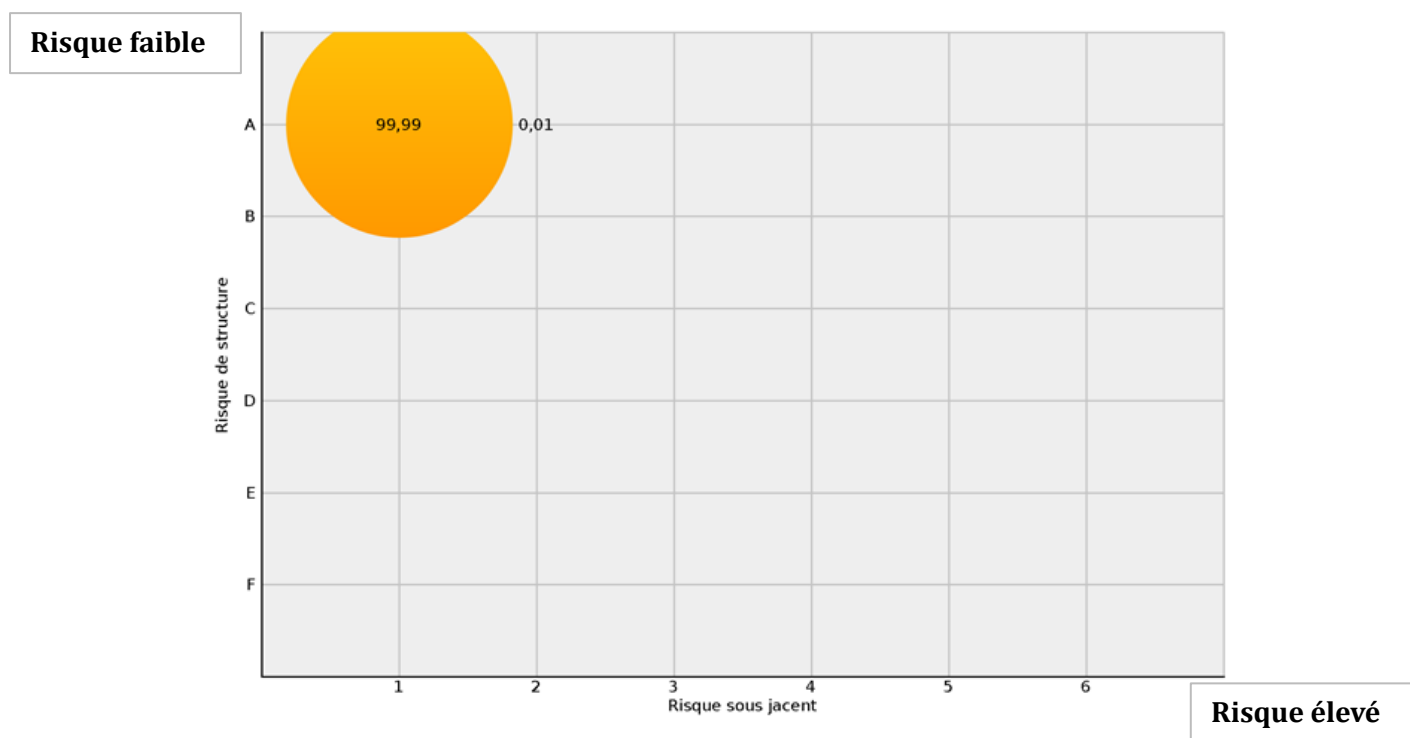
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 045 673.39 €	18.05 %	1,63 %
Variable	2 992 576.04 €	4.48%	2.99 %
Livret A	51 688 679.65 €	77.46 %	1,73 %
Inflation	5 480.98 €	0.01 %	5.02 %
Ensemble des risques	66 732 410.06 €	100.00%	1.77 %

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

4 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 745 041.00 €	77.55 %
CAISSE D'EPARGNE	5 744 623.61 €	8.61 %
CREDIT AGRICOLE	3 079 150.49 €	4.61 %
CIC LYONNAISE DE BANQUE	2 324 685.16 €	3.48%
Autres prêteurs	3 838 909.80 €	5.75 %
Ensemble des prêteurs	66 732 410.06 €	100.00 %

5 La dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

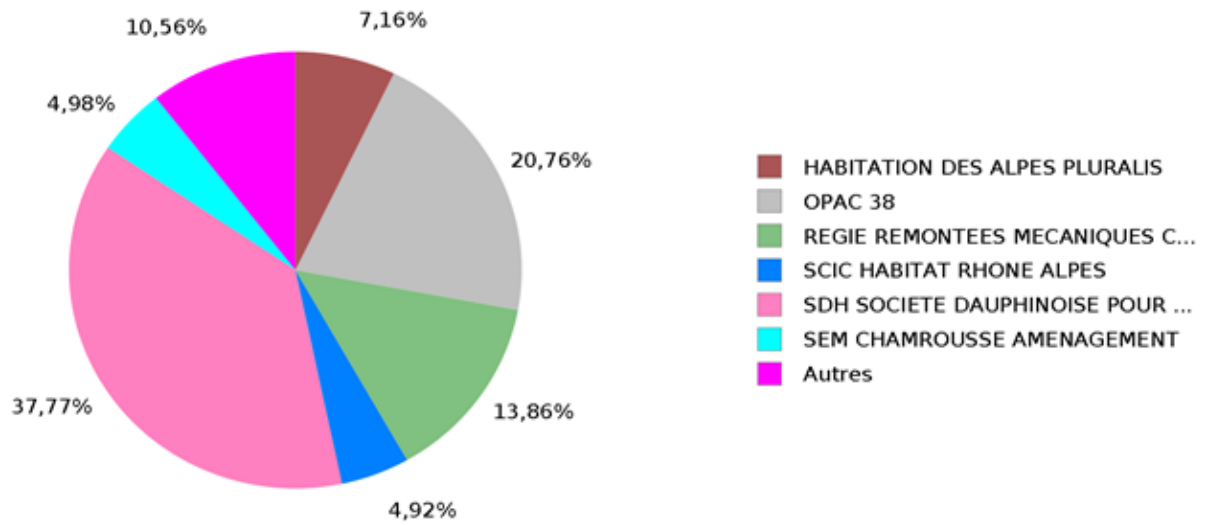
- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Le graphique montre que la situation de la communauté de communes est très saine en matière de garantie d'emprunt, puisque l'encours garantie ne présente qu'un risque très faible en termes de taux et de type de produits souscrits.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2023

Répartition par bénéficiaire



Répartition par catégories

